

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 80 (1962)
Heft: 77

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Redaktion und Administration: Effingerstrasse 3 in Bern. Telefon Nummer 031/2 16 60 (Eidgenössisches Amt für das Handelsregister 031/2 78 64). — Im Inland kann nur durch die Post abonniert werden. Abonnementspreise: Schweiz: jährlich Fr. 30.50, halbjährlich Fr. 18.50, vierteljährlich Fr. 10.50, zwei Monate Fr. 7.—, ein Monat Fr. 5.—, Ausland: jährlich Fr. 40.— Preis der Einzelnummer 25 Rp. (plus Porto). Annoncen-Regie: Publicitas AG. — Insertionstarif: 25 Rp. (Ausland 30 Rp.) die einspaltige Millimeterzeile oder deren Raum. — Jahresabonnementspreis für die Monatsschrift «Die Volkswirtschaft»: Fr. 12.50.

Rédaction et administration: Effingerstrasse 3 à Berne. Téléphone numéro 031/2 16 60 (Office fédéral du registre du commerce 031/2 78 64). — En Suisse, les abonnements ne peuvent être pris qu'à la poste. Prix d'abonnement: Suisse: un an 30 fr. 50; un semestre 18 fr. 50; un trimestre 10 fr. 50; deux mois fr. 7.—; un mois fr. 5.—; étranger: fr. 40.— par an — Prix du numéro 25 ct. (port en sus). Régie des annonces: Publicitas SA. — Tarif d'insertion: 25 ct. (étranger 30 ct.) la ligne de colonne d'un mm ou son espace. — Prix d'abonnement annuel à la revue mensuelle «La Vie économique»: 12 fr. 50.

Inhalt — Sommaire — Sommario

Amtlicher Teil — Partie officielle — Parte ufficiale

Abhanden gekommene Werttitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.
Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.
Fabrik- und Handelsmarken. — Marques de fabrique et de commerce. — Marche di fabbrica e di commercio 190313-190342.
Extension d'une convention collective des liquoristes dans le canton de Genève.
Agence Economique et Financière S. A., Zürich.
Penombra S. A. en liquidation, Genève.
Bilanzen. — Bilans. — Bilanci.

Mitteilungen — Communications — Comunicazioni

Lutte contre le renchérissement (réponse du Conseil fédéral à des interpellations au Conseil national).
Ausland-Postüberweisungsdienst. — Service international des virements postaux.
Postcheckverkehr, Beitritte (1. Teil). — Service des chèques postaux, adhésions (1^{re} partie).

Amtlicher Teil — Partie officielle — Parte ufficiale

Abhanden gekommene Werttitel — Titres disparus — Titoli smarriti

Aufrufe — Sommations

Es wird vermisst: Inhaber-Schuldbrief vom 8. November 1948 von Fr. 3000, haftend im 2. Rang auf der Liegenschaft GB Aarau, Nr. 3254, Plan 6, Parzelle 3434 des Jurt-Strimer Hans, geb. 1899, Bauhandlanger.

Der unbekannte Inhaber dieses Schuldbriefes wird aufgefordert, denselben innert eines Jahres, d. h. bis 31. März 1963 dem Bezirksgericht Aarau vorzulegen, ansonst die Kraftloserklärung ausgesprochen würde. (238^a)

Aarau, den 23. März 1962.

Bezirksgericht Aarau.

Es wird vermisst: Sparbüchlein Nr. 2691 der Ersparnisgesellschaft Küttigen mit einem Saldo von Fr. 414.15 vom 31. Dezember 1961, lautend auf André Graf, Schreiner, Küttigen.

Der unbekannte Inhaber dieses Sparheftes wird aufgefordert, dasselbe innert 6 Monaten, d. h. bis 30. September 1962, dem Bezirksgericht Aarau vorzulegen, ansonst die Kraftloserklärung ausgesprochen würde. (241^a)

Aarau, den 28. März 1962.

Bezirksgericht Aarau.

Die Kraftloserklärung des Inhaberschuldbriefes von Fr. 23 000, mit Zins bis 5½%, lastend im II. Rang auf der Liegenschaft Sektion III, Parzelle 2227, des Grundbuchs Basel-Stadt, mit Wohnhaus Dachsfelderstr. 19, Basel, Schuldner: Ernst Andreas und Verena Elisabeth Vischer-Schiess, wird begehrt.

Gemäss Beschluss des Zivilgerichts Basel-Stadt vom 28. März 1962 wird der allfällige Inhaber hiermit aufgefordert, diesen Titel innert einem Jahr, d. h. bis 4. April 1963, der unterzeichneten Amtsstelle vorzuweisen, ansonst der Schuldbrief nach Ablauf der Frist kraftlos erklärt wird. (244^a)

Basel, den 30. März 1962.

Zivilgerichtsschreiberei Basel-Stadt,
Prozesskanzlei.

Fr. 10 000.— dat. 19. August 1944, Nr. 777, haftend auf GB-Nr. 516, Parz. 1109, Glarus, für den Inhaber (dato Abr. Jenny-Giger, Schmiedmeister, in Netstal), Schuldner zur Zeit der Errichtung: Bruhin Konrad, Milchverkäufer, in Glarus, dato Aebli-Howald Jakob, dipl. Tapezierermeister, in Glarus. Die Schuld besteht nach wie vor zu Recht.

Fr. 1500.— dat. 25. August 1919, Nr. 836, haftend auf GB-Nrn. 142 und 345 Näfels, Gläubiger zur Zeit der Errichtung: Josef Hauser, Bäcker, zum Weingarten, in Näfels, Schuldner zur Zeit der Errichtung: Hauser Melchior, Zimmermann, Ludwigs sel., von Näfels, dato Josef Hauser, Eisenarbeiter, Melchior sel., in Näfels. Die Schuld ist zurückbezahlt.

Jedermann, der über diese Pfandtitel Auskunft geben kann oder Ansprüche darauf erheben will, wird aufgefordert, dem unterzeichneten Richter innert Jahresfrist von heute an Anzeige zu machen oder die allfällig zum Vorschein gekommenen Titel einzureichen, andernfalls dieselben kraftlos erklärt werden. (224^a)

Glarus, den 19. März 1962.

Der Zivilgerichtspräsident des Kantons Glarus:
Dr. H. Becker-Lieni.

Es wird vermisst: Schuldbrief von Fr. 20 000, vom 27. November 1931, Belege Serie I, Nr. 5340, lautend auf Gunsten der Frau Elise Weber-Hofmann, gew. Hausfrau, in Jens, haftend im I. Rang auf den Parzellen Nrn. 512, 513, 514, 605, 635, 660, 739 und 88 in Jens, die dem Werner Weber-Fischer, Landwirt von und in Jens gehören.

Der unbekannte Inhaber dieses Schuldbriefes wird aufgefordert, diesen innert Jahresfrist von der ersten Bekanntmachung im Schweizerischen Handelsamtsblatt an gerechnet dem Unterzeichneten vorzulegen. Nach unbenutztem Ablauf dieser Frist wird der Titel kraftlos erklärt. (239^a)

Nidau, den 26. März 1962.

Der Gerichtspräsident: M. Stebler.

Es wird vermisst: Inhaber-Schuldbrief vom 22. November 1938, Belege Serie II Nr. 8193 von Fr. 6000.—, lastend auf den Liegenschaften Uebeschi-Grundstücke Nrn. 20, 21, 22 des Liechti Gottlieb, Christians sel., von Buchholterberg, Landwirt, in Uebeschi.

Der allfällige Inhaber dieses Titels wird aufgefordert, denselben innert Jahresfrist vom Erscheinen der erstmaligen Publikation hinweg, dem unterzeichneten Richter vorzulegen, andernfalls dieser Titel kraftlos erklärt wird. (240^a)

Thun, den 28. März 1962.

Der Gerichtspräsident I: Schmid.

Es werden vermisst: Schuldbriefe

1. Fr. 40 000 vom 28. Juni 1957, Belege Serie II, Nr. 7248, im II. Rang;
2. Fr. 20 000 vom 28. Juni 1957, Belege Serie II, Nr. 7248, im III. Rang;
beide Titel haftend auf Lützelrüth-Grundbuch Nrn. 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 974, 1481, und Trachselwald-Grundbuch Nrn. 296, 298, 654, des Herrn Peter Iseli, Landwirt, Pfaffenboden, Grünenmatt.

Der unbekannte Inhaber dieser Schuldbriefe wird aufgefordert, dieselben binnen Jahresfrist seit der ersten Auskündigung im Schweizerischen Handelsamtsblatt dem unterzeichneten Richter vorzulegen, ansonst die Schuldbriefe kraftlos erklärt werden. (242^a)

Trachselwald, 28. März 1962.

Der Gerichtspräsident: Blumenstein.

Sommation est faite au détenteur inconnu des feuilles de coupons des actions au porteur Nos 593 429, 440 259 et 440 260 de la société anonyme Nestlé Alimentana S.A., à Vevey, de produire ces feuilles d'ici au 5 octobre 1962 au greffe du Tribunal du district de Vevey, faute de quoi l'annulation en sera prononcée. (243^a)

Vevey, le 30-mars 1962.

Le président du tribunal: A. Loude.

Handelsregister — Registre du commerce — Registro di commercio

Kantone / Cantons / Cantoni:

Zürich, Bern, Zug, Fribourg, Solothurn, Basel-Stadt, Schaffhausen, St. Gallen, Graubünden, Aargau, Thurgau, Ticino, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève.

Zürich — Zurich — Zurigo

22. März 1962. Marktforschung, Beteiligungen.
Intermarket Promotion und Coordination AG. in Zürich. Unter dieser Firma besteht auf Grund der Statuten vom 16. März 1962 eine Aktiengesellschaft. Sie bezweckt die Besorgung von Handelsgeschäften jeder Art, besonders auf dem Gebiet des zwischenstaatlichen Handelsverkehrs, und vor allem die Beratung und Vertretung Dritter auf dem Gebiet der zwischenstaatlichen Absatzförderung. Zum Zweck der Gesellschaft gehört auch der Erwerb und die Verwaltung von Beteiligungen an Firmen des In- und Auslandes, die einen analogen Gesellschaftszweck verfolgen. Das Grundkapital beträgt Fr. 70 000, ist zerlegt in 70 Inhaberaktien zu Fr. 1000 und ist voll einbezahlt. Publikationsorgan ist das Schweizerische Handelsamtsblatt. Der Verwaltungsrat besteht aus einem bis fünf Mitgliedern. Er bestimmt die Zeichnungsberechtigten und die Art ihrer Zeichnung. Einziges Mitglied des Verwaltungsrates mit Einzelunterschrift ist Dr. Werner Strasser, von Nussbaumen (Thurgau), in Zürich. Geschäftsdomizil: Gotthardstrasse 55 in Zürich 2.

22. März 1962.

Spinnerei Adliswil (Filiature Adliswil), in Adliswil, Aktiengesellschaft (SHAB. Nr. 257 vom 2. November 1961, Seite 3174). Hartmann Müller, dieser infolge Todes, und Adolf Schmid sind aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden; ihre Unterschriften sind erloschen. Neu sind in den Verwaltungsrat gewählt worden: August Bischof, von Eggersriet (St. Gallen), in Zürich, als Präsident, und Gottfried Trösch, von und in Meilen, als Vizepräsident; sie führen Kollektivunterschrift zu zweien.

22. März 1962. Uhren.

Ernst Albrecht, in Zürich (SHAB Nr. 243 vom 17. Oktober 1945, Seite 2523). Handel mit Uhren usw. Diese Firma ist infolge Überganges des Geschäftes mit Aktiven und Passiven an die neue Kollektivgesellschaft «Ernst Albrecht, Inhaber Gutzler & Stähli», in Zürich 1, erloschen.

22. März 1962. Uhren, Bijouterie usw.

Ernst Albrecht, Inhaber Gutzler & Stähli, in Zürich 1. Unter dieser Firma sind Hermann Gutzler, von Zürich, in Zürich 10, und Eugen Stähli, von Zürich, in Zürich 11, eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. April 1962 ihren Anfang nimmt. Diese Firma hat Aktiven und Passiven der bisherigen Einzelfirma «Ernst Albrecht», in Zürich, übernommen. Die beiden Gesell-

schafter führen Kollektivunterschrift zu zweien ist erteilt an: Maria-Elisa Gutzler-Güt, von und in Zürich, und Margrit Stähli-Weber, von und in Zürich. Detailhandel mit Uhren, Bijouterie- und Silberwaren; Reparaturwerkstätte. Limmatquai 104.

22. März 1962. Bäckerei, Konditorei.

Willy Keller-Weber, in Zürich. Inhaber dieser Firma ist Willi Keller-Weber, von Zürich und Landschlacht (Thurgau), in Zürich 7. Bäckerei und Konditorei. Klobachstrasse 99.

22. März 1962.

J. Beranek, Chem. Reinigung, in Zürich (SHAB Nr. 129 vom 8. Juni 1959, Seite 1626), chemische Reinigung von Kleidern. Die Firma lautet neu **J. Beranek**, Chem. Reinigung «Plus Vite».

22. März 1962. Waren aller Art.

J. Buholzer, in Zürich (SHAB Nr. 44 vom 22. Februar 1962, Seite 557), Vertretungen in Waren aller Art. Der Firmainhaber, über welchen, wie am 13. Februar 1962 eingetragen, der Konkurs eröffnet, mangels Aktiven jedoch eingestellt worden ist, führt sein Geschäft weiter. Dementsprechend bleibt die Eintragung über die Firma bestehen.

22. März 1962.

Pensionskasse der Beamten und Angestellten der Schweizerischen Krankenkasse Helvetia, in Zürich 1, Genossenschaft (SHAB Nr. 208 vom 6. September 1957, Seite 2366). Die Generalversammlung vom 18. Dezember 1961 hat die Statuten geändert. Die eingetragenen Tatsachen haben dadurch keine Änderung erfahren.

22. März 1962. Bücher.

Samuel Suter, in Turbenthal. Inhaber dieser Firma ist Samuel Suter, von und in Turbenthal. Buchervertrieb. Haldenberg.

22. März 1962. Auto-Fahrschule.

H. Gnägi, in Zürich. Inhaber dieser Firma ist Hans Gnägi, von Bellmund (Bern), in Zürich 11. Betrieb einer Auto-Fahr- und -Fahrschule. Luegislandstrasse 487.

22. März 1962.

Martha Schumacher, Sihnölzli-Apotheke, in Zürich (SHAB Nr. 270 vom 17. November 1938, Seite 2445). Diese Firma ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

Bern - Berne - Berna

Bureau Bern

20. März 1962.

H. Schneider, Photo-Ciné-Optique engros, in Bern. Inhaber der Firma ist Hans Schneider, von Richterswil, in Bern. Engros-Handel mit Photo-, Kino- und Optikkarteln. Schwarztörstrasse 25.

Bureau Biel

22. März 1962.

Kurt Studer, Textilien Patriciea, in Biel. Inhaber dieser Firma ist Kurt Studer, von Oberwil (Basel-Landschaft), in Biel. An- und Verkauf von Textilien. Aebistrasse 74.

22. März 1962. Matériel contre l'incendie.

B. Steffen, à Bienne. Le chef de la maison est Bernard Martin Steffen, de Bâle, à Montluçon (Département Allier, France), séparé de biens de Denise née Verité. Vente de matériel contre l'incendie sous l'enseigne «Extincteurs Flash». Rue de la Loge 7a.

Bureau de Courtelary

22. März 1962. Restaurant.

E. Béguelin, à Courtelary, exploitation du restaurant de la Clef (FOSC. du 3. März 1960, N° 52, page 739). La raison est radiée par suite de cessation de commerce.

Bureau Interlaken

21. März 1962.

Darlehenskasse Leissigen, in Leissigen, Genossenschaft (SHAB. Nr. 79 vom 6. April 1948, Seite 954). Aus der Verwaltung ist der Vizepräsident Rudolf Dietrich, dessen Unterschrift erloschen ist, ausgeschieden. Neu wurde als Vizepräsident gewählt Gottlieb Zumstein, bisher Beisitzer, von und in Leissigen. Präsident, Vizepräsident und Aktuar zeichnen zu zweien.

21. März 1962. Spedition usw.

Max Reber, in Interlaken, Spedition, Camionnage, Lagerhaus, Möbeltransporte, Personen-Autotransporte (SHAB. Nr. 46 vom 24. Februar 1949, Seite 531). Diese Firma wird infolge Geschäftsüberganges gelöscht. Aktiven und Passiven wurden von der Firma «Auto AG Interlaken (vormals Peter Imboden AG, Auto-Excursionen AG Interlaken und Max Reber)», in Interlaken, übernommen (SHAB. Nr. 37 vom 14. Februar 1962, Seite 472).

Zug - Zoug - Zugo

21. März 1962. Beteiligungen usw.

Ern A.G., in Zug. Gemäss öffentlich beurkundetem Errichtungsakt und Statuten vom 21. März 1962 besteht unter dieser Firma eine Aktiengesellschaft. Sie bezweckt den Erwerb und die Verwaltung von Beteiligungen aller Art, insbesondere auf dem Gebiete der Lebensmittelbranche. Sie kann ferner alle kaufmännischen und finanziellen Geschäfte tätigen, die damit zusammenhängen. Das voll einbezahlte Aktienkapital beträgt Fr. 50 000 und ist eingeteilt in 50 Inhaberaktien zu Fr. 1000. Mitteilungen und Einladungen an die Aktionäre erfolgen, sofern deren Namen und Adressen bekannt sind, durch eingeschriebenen Brief, sonst durch Veröffentlichung in Publikationsorgan, dem Schweizerischen Handelsamtsblatt. Der Verwaltungsrat besteht aus einem oder mehreren Mitgliedern. Einziges Mitglied mit Einzelunterschrift ist Dr. Oscar Menz, von Halden (Thurgau), in Zug. Domizil: Bahnhofstrasse 5 (bei Dr. Oscar Menz).

Freiburg - Fribourg - Friborgo

Bureau de Fribourg

22. März 1962. Films.

Milner Productions S.A., à Fribourg. Suivant acte authentique et statuts du 19. März 1962, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but la production, la distribution, la projection, l'achat et la vente de films pour la télévision et pour le cinéma, ainsi que l'achat et la vente des droits d'auteur sur toutes œuvres jouissant de la propriété intellectuelle et toutes opérations financières et commerciales s'y rattachant. La société n'aura aucune activité en Suisse, à l'exception de celle nécessaire à son administration. Le capital social est de 50 000 fr., divisé en 10 actions de 500 fr., dénommées actions A, et 90 actions de 500 fr., dénommées actions B,

au porteur. Le capital est libéré jusqu'à concurrence de 40%, soit de 20 000 fr. Les publications sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. Les convocations et communications sont portées à la connaissance des actionnaires par un avis inséré dans la Feuille officielle suisse du commerce. Le conseil d'administration est composé d'un ou de plusieurs membres, actuellement de: Eric Sandoz, de et à Genève, président; Michel Sandoz, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, à Genève; Burtel Robbi, de St-Moritz (Grisons), à Fribourg, secrétaire. La société est engagée par la signature collective à deux des administrateurs. Locaux: 5, Pérolles (c/o Sté Fiduciaire Ravier S.A.).

22. März 1962. Films.

Desilu Sales S.A., à Fribourg. Suivant acte authentique et statuts du 19. März 1962, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but la distribution, l'achat, la vente et la production de films pour la télévision et pour le cinéma, ainsi que l'achat, la vente et l'exploitation de droits d'auteur sur toutes œuvres jouissant de la propriété intellectuelle et toutes opérations financières et commerciales s'y rattachant. La société n'aura aucune activité en Suisse, à l'exception de celle nécessaire à son administration. Le capital social est de 50 000 fr., divisé en 100 actions de 500 fr., entièrement libérées, nominatives. Les publications sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. Les convocations et communications sont portées à la connaissance des actionnaires par lettre recommandée. Le conseil d'administration est composé d'un ou de plusieurs membres, actuellement de: Eric Sandoz, de et à Genève, président; Michel Sandoz, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, à Genève, secrétaire; Burtel Robbi, de St-Moritz (Grisons), à Fribourg, membre. La société est engagée par la signature collective à deux des administrateurs. Locaux: 5, Pérolles (c/o Sté Fiduciaire Ravier S.A.).

22. März 1962.

Frimag Immeubles S.A. (Frimag-Immobilien A.G.), à Fribourg (FOSC. du 27. juillet 1961, N° 173, page 2200). Suivant procès-verbal de son assemblée générale du 13. février 1962, la société a modifié ses statuts sur des points non soumis à publication. Ont été nommés fondateurs de pouvoir: Rainer Mathys, de Klingnau (Argovie), à Olten; Max Müller, de Rohrbach (Berne), à Olten, et Hermann Graber, de Schötz (Lucerne), à Olten. Ils signent chacun collectivement avec un administrateur.

Solothurn - Soleure - Soletta

Bureau Lebern

22. März 1962. Mercerie, Bonneterie.

Hedwig Zuber, in Bellach, Mercerie, Bonneterie und Textilwaren (SHAB. Nr. 187 vom 14. August 1959, Seite 2291). Die Firma wird infolge Todes der Inhaberin gelöscht.

Bureau Olten-Gösgen

21. März 1962. Baustoffabriken usw.

Aktiengesellschaft Hunziker & Cie, Zweigniederlassung in Olten, Baustoffabriken usw. (SHAB. Nr. 53 vom 5. März 1962, Seite 675), mit Hauptsitz in Zürich. Dr. Günther Piontek, deutscher Staatsangehöriger, in Zollikon, führt nun Kollektivunterschrift zu zweien für das Gesamtunternehmen.

21. März 1962. Sanitäre Anlagen, Heizungen usw.

W & W Wagner & Walther, in Ober Gösgen, Kollektivgesellschaft (SHAB. Nr. 26 vom 1. Februar 1961, Seite 325), sanitäre Anlagen, Oelfeuerungen, Zentralheizungen und Reparaturen aller Art. Diese Gesellschaft hat sich infolge Ausscheidens des Gesellschafters Peter Walther aufgelöst. Die Firma ist erloschen. Das Geschäft wird vom Gesellschafter Bruno Wagner, von Gunzgen, in Ober Gösgen, als Einzelkaufmann im Sinne von Art. 579 OR fortgesetzt. Die Firma lautet **B. Wagner**. Geschäftslokal: Bollenfeld.

Bureau Stadt Solothurn

22. März 1962. Gold- und Silberwaren.

Hans Leuenberger, in Solothurn. Inhaber dieser Einzelfirma ist Hans Leuenberger, von Dürrenroth (Bern), in Solothurn. Handel mit Gold- und Silberwaren, Schmucksachen und Uhren. Hauptgasse 33.

Basel-Stadt - Bâle-Ville - Basilea-Città

21. März 1962. Wirtschaft.

Hans Wahl, in Basel, Wirtschaftsbetrieb (SHAB. Nr. 215 vom 18. Oktober 1940, Seite 1908). Die Einzelfirma ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

21. März 1962. Restaurant.

Maria Wahl-Büttler, in Basel. Inhaberin dieser Einzelfirma ist Maria Wahl-Büttler, von und in Basel. Betrieb des Restaurants Bürgerstube. Bachletenstrasse 1.

21. März 1962. Bäckerei, Konditorei.

E. Gueng-Megert, in Basel, Bäckerei, Konditorei (SHAB. Nr. 252 vom 27. Oktober 1950, Seite 2739). Die Einzelfirma ist infolge Aufgabe des Geschäfts erloschen.

21. März 1962. Bäckerei, Konditorei.

F. Gueng-Schwarz, in Basel. Inhaber dieser Einzelfirma ist Franz Gueng-Schwarz, von und in Basel. Bäckerei, Konditorei. Bläsiring 74.

21. März 1962. Waren aller Art usw.

Socorient A.G., in Basel, Handel mit Waren aller Art usw. (SHAB. Nr. 298 vom 20. Dezember 1957, Seite 3331). Neues Domizil: Falknerstrasse 36 (bei Sinnel).

21. März 1962. Motorfahrzeuge usw.

Volvo-Motor A.G., in Basel, Motorfahrzeuge aller Art usw. (SHAB. Nr. 41 vom 19. Februar 1962, Seite 522). Neues Domizil: Münchensteinerstrasse 120.

Schaffhausen - Schaffhouse - Sciaffusa

20. März 1962. Milchprodukte, Lebensmittel.

Paul Hässig, in Schaffhausen, Kolonialwaren- und Milchhandlung (SHAB. Nr. 275 vom 23. November 1951, Seite 2915). Die Firma verzeichnet als weiteres Verkaufsort: Weinsteig Nr. 69. Jetzige Geschäftsnatur: Handel mit Milch und Milchprodukten sowie anderen Lebensmitteln und Getränken; Engros-Handel mit Eier.

20. März 1962. Leder, Gummi, Kunststoffe usw.

Carl Sigerist & Cie., in Schaffhausen, Handel mit Leder und Gummi, Schuhfournituren und technischen Artikeln; Treibriemenfabrikation Kollektivgesellschaft (SHAB. Nr. 191 vom 18. August 1958, Seite 2224). Die Geschäftsnatur wird geändert in: Handel mit Leder und Gummi, Kunststoffen und technischen Artikeln; Fabrikation von Treibriemen und technischen Artikeln; Verarbeitung von Schaumstoffen. Die Firma erteilt Einzelprokura an Oswald Albert Stamm, von Schaffhausen und Schleithelm, in Schaffhausen.

21. März 1962. Möbel.

Hans Wittwer & Co., Zweigniederlassung in Schaffhausen, Handel mit neuen Möbeln und Occasions-Möbiliar aller Art (SHAB. Nr. 219 vom 19. September 1957, Seite 2479). Kommanditgesellschaft mit Hauptsitz in Zürich. Diese Firma wird infolge Aufhebung der Zweigniederlassung gelöscht.

22. März 1962.

SINAR Fachkamera-Bau, C. Koch, in Schaffhausen. Herstellung und Vertrieb von Sinar Fachkameras (SHAB. Nr. 301 vom 24. Dezember 1957, Seite 3371). Die Firma erteilt Einzelprokura an Hans Mäder, von Schleithelm und Thayngen, und Kollektivprokura zu zweien an Ernst Eichenberger, von Landiswil (Bern) und Luzern, beide in Schaffhausen.

St. Gallen - St. Gall - San Gallo

15. März 1962. Türen, Fenster.

Werner Geisser, Inhaberin H. Geisser, in St. Gallen, Verkaufsbureau der Türen- und Fensterfabrik A.-G. Altstätten für die Nord- und Ostschweiz (SHAB. Nr. 281 vom 30. November 1948, Seite 3235). Diese Firma ist infolge Gründung einer Aktiengesellschaft erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die Nachfolgefirma «Werner Geisser AG», in St. Gallen.

15. März 1962. Schreinerei, Glaserei.

Werner Geisser AG, in St. Gallen. Unter dieser Firma besteht gemäss öffentlicher Urkunde und Statuten vom 15. März 1962 eine Aktiengesellschaft. Sie bezweckt den Betrieb einer Bauschreinerei und Glaserei, die Ausführung von Reparaturen sowie die Erstellung von Bauten. Die Gesellschaft kann sich an Unternehmungen gleicher oder ähnlicher Art beteiligen. Das Grundkapital beträgt Fr. 300 000, eingeteilt in 300 Namenaktien zu Fr. 1000, die durch Sacheinlagen im Betrage von Fr. 299 000 und durch Verrechnung im Betrage von Fr. 1000 voll libertiert sind. Die Gesellschaft übernimmt von der bisherigen Einzelfirma «Werner Geisser, Inhaberin H. Geisser», in St. Gallen, gemäss Sacheinlagevertrag vom 19. Februar 1962 und Uebernahmebilanz per 31. Oktober 1961 Aktiven im Betrage von Franken 663 638.55 und Passiven im Betrage von Fr. 299 426.20, so dass sich ein Aktivenüberschuss von Fr. 364 212.35 ergibt. Für den Uebernahmepreis von Fr. 364 212.35 erhält die Sacheinlegerin 299 voll libertierte Aktien der Gesellschaft und Fr. 65 212.35 Guthrift auf Kontokorrent. Rechte und Pflichten der Gesellschaft werden rückwirkend auf 1. November 1961 übernommen. Einladungen und Mitteilungen an die Aktionäre erfolgen durch eingeschriebenen Brief, die Bekanntmachungen im Schweizerischen Handelsamtsblatt. Der Verwaltungsrat besteht aus 1 bis 3 Mitgliedern. Einziges Mitglied mit Einzelunterschrift ist Hedy Geisser, von Altstätten (Sankt Gallen), in S. Gallen. Einzelprokura wurde erteilt an Robert Kleinhans, von Horgen, in St. Gallen. Geschäftsdomicil: Lindenstrasse 73.

Graubünden - Grisons - Grigioni

5. März 1962. Matratzen, Möbel.

Hesmat A.-G., in Chur, Herstellung und Handel mit Matratzen und dergleichen sowie von Möbeln (SHAB. Nr. 9 vom 12. Januar 1961, Seite 103). Gemäss öffentlicher Urkunde über die Generalversammlung vom 21. Februar 1962 wurde das Aktienkapital von bisher Fr. 50 000 auf Franken 150 000 erhöht, durch Ausgabe von 100 neuen Inhaberaktien zu Fr. 1000. Die Statuten wurden entsprechend revidiert. Das Aktienkapital beträgt jetzt Fr. 150 000 und ist eingeteilt in 150 voll einbezahlte Inhaberaktien zu Fr. 1000.

15. März 1962. Wertschriften usw.

Talona-GmbH, in Chur. Gemäss öffentlicher Urkunde und Statuten vom 10. März 1962 besteht unter dieser Firma eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung. Sie bezweckt den Erwerb und die Verwaltung von Wertschriften aller Art. Das voll einbezahlte Stammkapital beträgt Fr. 100 000. Gesellschafter sind: Richard Allemann, von Chur, Splügen und Tschappina, in Chur, und Alfred Berning, deutscher Staatsangehöriger, in Schwelm i. W. (Deutschland), je mit einer Stammeinlage von Fr. 50 000. Die Bekanntmachungen erfolgen im Schweizerischen Handelsamtsblatt, die Mitteilungen an die Gesellschafter durch eingeschriebenen Brief. Geschäftsführer ist der Gesellschafter Richard Allemann. Er führt Einzelunterschrift. Domicil: Bahnhofplatz 10, bei der Treuhand- und Revisionsgesellschaft Allemann & Zinsli.

20. März 1962. Beni mobili e immobili.

Clev S.A., in Roveredo. Con atto notarile e statuti del 12 marzo 1962 è stata costituita, sotto questa ragione sociale, una società anonima avente per scopo: l'acquisto, la vendita e l'amministrazione di beni mobili ed immobili; la partecipazione a società similari, nonché l'espletazione di operazioni commerciali e finanziarie di qualsiasi genere in Svizzera ed all'estero. La società si impegna a non svolgere attività commerciale nel cantone dei Grigioni. Il capitale sociale è di 50 000 fr., diviso in 50 azioni, al portatore, da 1000 fr. ciascuna, interamente liberate. Le pubblicazioni hanno luogo sul Foglio ufficiale svizzero di commercio e sul Foglio ufficiale del cantone dei Grigioni. La società è amministrata da un consiglio di amministrazione di uno o più membri, al massimo di cinque, attualmente da un amministratore unico, con firma individuale, nella persona del avv. Orlando Taschetta, di Ernesto, da Buseno (Grigioni), in Lugano. Recapito: presso Dr. Ugo Zandralli.

21. März 1962.

INAG Werbeagentur Aktiengesellschaft, in Chur, Vermittlung von Anzeigen jeder Art im In- und Ausland usw. (SHAB. Nr. 75 vom 30. März 1961, Seite 907). Die Unterschrift des Direktors Peter Neumann ist erloschen.

21. März 1962.

Saxicola Holding S.A., in Coira, partecipazione (FUSC. del 13 febbraio 1962, N° 36, pagina 461). Brunilde Brugnoli ha dato le dimissioni. La sua firma è estinta. Nuovo presidente del consiglio di amministrazione è avv. Bruno Censi, di Luigi, da Lamone, in Lugano, il quale vincola la società con la sua firma individuale.

21. März 1962.

Hermosa Holding S.A., in Mesocco, partecipazione (FUSC. del 31 gennaio 1962, N° 25, pagina 322). Brunilde Brugnoli ha dato le dimissioni. Nuovo membro è avv. Bruno Censi, di Luigi, da Lamone, in Lugano, il quale vincola la società con firma individuale.

Aargau - Argovie - Argovia

22. März 1962.

Läger Immobilien AG, in Wettingen. Unter dieser Firma besteht gemäss Statuten und Gründungsurkunde vom 20. März 1962 eine Aktienge-

sellschaft. Ihr Zweck besteht im Erwerb und Verkauf von Liegenschaften und Grundstücken, sowie in der Erstellung, Vermietung, Verpachtung und Verwaltung von Bauten aller Art, vorwiegend im Kanton Aargau. Das Grundkapital beträgt Fr. 50 000, eingeteilt in 100 voll einbezahlte Inhaberaktien zu Fr. 500. Publikationsorgan ist das Schweizerische Handelsamtsblatt. Der Verwaltungsrat besteht aus einem oder mehreren Mitgliedern. Einziges Mitglied ist Dr. Hans Robert Jenni, von Iffwil (Bern), in Zollikon (Zürich). Er führt Einzelunterschrift. Kollektivprokura zu zweien wurde erteilt an Trudy Jenni-Leu, von Iffwil (Bern), in Zollikon (Zürich); Peter Schmid, von Baar, in Zug, und Ernst Ruf, von Buch am Irchel (Zürich), in Zürich. Domicil: Bei H. R. Siegrist, Notar, Fliederstrasse 1.

Thurgau - Thurgovie - Turgovia

19. März 1962. Metallwaren.

Riloga-Werk Rhein-Schmidt & Co., in Wängi, Metallwarenfabrikation (SHAB. Nr. 62 vom 15. März 1962, Seite 788). Auguste Schulze-Röbbecke, deutsche Staatsangehörige, in Remscheid (Deutschland), ist mit Zustimmung des Ehemannes als Kommanditistin in die Gesellschaft eingetreten. Sie hat die Hälfte der Kommandite von Mathilde Knauer geb. Schmidt übernommen. Ihre Kommandite beträgt somit Fr. 50 000, diejenige von Mathilde Knauer geb. Schmidt beträgt nun ebenfalls Fr. 50 000.

19. März 1962.

Wohnhausgenossenschaft «Zielacker», in Frauenfeld (SHAB. Nr. 86 vom 15. April 1958, Seite 1038). Adolf Schumacher ist aus dem Vorstand ausgetreten; seine Unterschrift ist erloschen. Neu wurde Beat Wetli, von Oberwil (Aargau), in Frauenfeld, als Aktuar in den Vorstand gewählt. Reinhold Bolli ist nicht mehr Sekretär, sondern Kassier. Der Präsident, der Aktuar und der Kassier zeichnen je zu zweien.

20. März 1962. Präzisionsmaschinenteile, Werkzeuge usw.

Alwo AG, in Kreuzlingen. Unter dieser Firma besteht auf Grund der Statuten vom 17. März 1962 eine Aktiengesellschaft. Sie bezweckt die Herstellung und Bearbeitung von Präzisionsmaschinenteilen und Werkzeugen, insbesondere Lehren, Schnitt-, Press- und Stanzwerkzeugen sowie Zubehörsachen. Das Grundkapital beträgt Fr. 50 000, eingeteilt in 50 voll libertierte Namenaktien zu Fr. 1000. Die Bekanntmachungen erfolgen im Schweizerischen Handelsamtsblatt; die Mitteilungen an die Aktionäre erfolgen durch eingeschriebenen Brief. Dem aus 1 bis 5 Mitgliedern bestehenden Verwaltungsrat gehören an: Ferdinand Wolgensinger als Präsident; Peter Wolgensinger, beide von Mosnang, sowie Paul Albrecht, deutscher Staatsangehöriger, alle in Kreuzlingen. Der Präsident Ferdinand Wolgensinger führt Einzelunterschrift. Domicil: Bärenstrasse 22.

20. März 1962.

Grundstück AG Frauenfeld, in Frauenfeld. Unter dieser Firma besteht auf Grund der Statuten vom 20. März 1962 eine Aktiengesellschaft. Sie bezweckt den An- und Verkauf von Grundstücken und Liegenschaften sowie die Erstellung von Wohn- und Geschäftsneubauten. Sie kann sich an gleichartigen Unternehmungen beteiligen. Das Grundkapital beträgt Fr. 50 000, eingeteilt in 50 voll einbezahlte Inhaberaktien zu Fr. 1000. Die Gesellschaft erwirbt nach der Gründung von der Firma «Gebr. Gamma AG», in Wil (St. Gallen), das Grundstück Parzelle Nr. 1717 an der St. Gallerstrasse in Wil (St. Gallen) zum Preise von Fr. 35 360 gegen Barzahlung. Publikationsorgan ist das Schweizerische Handelsamtsblatt. Sofern die Adressen aller Aktionäre bekannt sind, erfolgen die Einladungen und Mitteilungen an sie durch eingeschriebenen Brief. Der Verwaltungsrat besteht aus 1 bis 5 Mitgliedern. Einziges Mitglied ist Kurt Isliker, von Kleinandelfingen, in Frauenfeld. Er führt Einzelunterschrift. Domicil: Bahnhofstrasse 61, bei der «Treuhand A.G. Frauenfeld».

Tessin - Tessin - Ticino

Distretto di Mendrisio

22 marzo 1962. Apparecchi elettrici, ecc.

Vigna Francesco, in Chiasso. Titolare della ditta individuale è Francesco Vigna fu Giuseppe, cittadino italiano, in Cosenza (Italia). Mercedes Bianchi di Giuseppe, da Novazzano, in Chiasso, è stata nominata procuratrice con firma individuale. Apparecchi elettrici industriali, radio, televisione e elettrodomestici. Via Giuseppe Motta 26.

Waadt - Vaud - Vaud

Bureau d'Aigle

20 mars 1962.

La Fonte Electrique SA, à Bex, société anonyme (FOSC. du 17 janvier 1961, page 161). Pierre Pochon, sous-directeur (inserti), est nommé directeur. La société est engagée par la signature collective à deux des administrateurs, ou d'un des administrateurs et d'un sous-directeur, et par la signature individuelle du directeur Pierre Pochon.

20 mars 1962.

Caisse maladie Fesa, à Bex, société anonyme (FOSC. du 7 août 1953, page 1931). Maurice Rauss, président du comité, a démissionné; sa signature est radiée. Il est remplacé comme administrateur et président par Pierre Pochon, de Denezy, à Bex. La société est valablement engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du caissier.

21 mars 1962. Immeubles.

S.I. Arvella S.A., à Villeneuve. Suivant acte authentique et statuts du 15 mars 1962, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but l'achat, la construction, l'exploitation et la vente de tous immeubles. La société pourra faire également toutes opérations commerciales, financières et industrielles en rapport avec son but principal et s'intéresser à toutes affaires similaires. Elle acquerra, en concours avec les sociétés «S.I. Arvelli S.A.» et «S.I. Arvello S.A.», au prix de 37 fr. le m², un tiers des immeubles constituant les fenillets 1669, 1670 et 2132, sis au lieu dit «Le Pré au Comte», commune de Villeneuve, appartenant à la société «Ed. Ch. Suter S.A.», d'une surface totale de 5560 m². Le capital social est de 50 000 fr., divisé en 50 actions au porteur de 1000 fr. chacune, entièrement libérées. Les publications sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un ou de plusieurs membres. Charles Weibel, de Rapperswil (Berne), à Montreux, est seul administrateur; il signe individuellement. Domicile légal: «Les Séquoias», avenue Byron, Villeneuve, chez Jean Walker. Bureau: à Montreux, rue du Marché 14, chez l'administrateur.

21 mars 1962. Immeubles.

S.I. Arvello S.A., à Villeneuve. Suivant acte authentique et statuts du 15 mars 1962, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant

pour but l'achat, la construction, l'exploitation et la vente de tous immeubles. La société pourra faire également toutes opérations commerciales, financières et industrielles en rapport avec son but principal et s'intéresser à toutes affaires similaires. Elle acquerra, en concours avec les sociétés «S.I. Arvelli S.A.» et «S.I. Arvella S.A.», au prix de 37 fr. le m², un tiers des immeubles constituant les feuillets 1669, 1670 et 2432, sis au lieu dit «Le Pré au Comte», commune de Villeneuve, appartenant à la société «Ed. Ch. Suter S.A.», d'une surface totale de 5560 m². Le capital social est de 50 000 fr., divisé en 50 actions au porteur de 1000 fr. chacune, entièrement libérées. Les publications sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un ou de plusieurs membres. Charles Weibel, de Rapperswil (Berne), à Montreux, est seul administrateur; il signe individuellement. Domicile légal: «Les Séquoias», avenue Byron, Villeneuve, chez Jean Walker. Bureau: à Montreux, rue du Marché 14, chez l'administrateur.

21 mars 1962. Immeubles.

S.I. Arvelli S.A., à Villeneuve. Suivant acte authentique et statuts du 15 mars 1962, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but l'achat, la construction, l'exploitation et la vente de tous immeubles. La société pourra faire également toutes opérations commerciales, financières et industrielles en rapport avec son but principal et s'intéresser à toutes affaires similaires. Elle acquerra, en concours avec les sociétés «S.I. Arvella S.A.» et «S.I. Arvello S.A.», au prix de 37 fr. le m², un tiers des immeubles constituant les feuillets 1669, 1670 et 2432, sis au lieu dit «Le Pré au Comte», commune de Villeneuve, appartenant à la société «Ed. Ch. Suter S.A.», d'une surface totale de 5560 m². Le capital social est de 50 000 fr., divisé en 50 actions, au porteur, de 1000 fr. chacune, entièrement libérées. Les publications sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un ou de plusieurs membres. Charles Weibel, de Rapperswil (Berne), à Montreux, est seul administrateur; il signe individuellement. Domicile légal: «Les Séquoias», avenue Byron, Villeneuve, chez Jean Walker. Bureau: à Montreux, rue du Marché 14, chez l'administrateur.

Bureau d'Aubonne

22 mars 1962. Epicerie, quincaillerie, mercerie, etc.

E. Béguin, à Apples, épicerie, alimentation générale, quincaillerie, mercerie, bonneterie et tabacs (FOSC. du 10 décembre 1959, N° 288, page 3405). La raison est radiée par suite de remise de commerce.

22 mars 1962. Epicerie, quincaillerie, mercerie, etc.

J. Bonard, à Apples. Le chef de la maison est Juliette, fille de Jean-Louis Bonard, de St-Cierges, à Apples. Epicerie, alimentation générale, quincaillerie, mercerie, bonneterie et tabacs.

Bureau de Cully

21 mars 1962. Immeubles.

S.I. La Tuilière A, à Savigny. Selon acte authentique et statuts du 14 février 1962, il a été constitué sous cette raison une société anonyme ayant pour but l'achat, la construction, la vente, la transformation, l'échange, la gérance et généralement la mise en valeur de propriétés immobilières. Elle pourra traiter dans ce but toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières ayant un rapport avec son objet. La société se propose d'acquérir notamment, pour le prix accepté de 432 730 fr., et en propriété commune avec les sociétés anonymes «S.I. La Tuilière B, C et D», à Savigny, des terrains de 86 566 m², sis à Savigny, propriété de Samuel Diserens, lieu dit «La Tuilière». Le capital social est de 50 000 fr. Il est entièrement libéré et divisé en 50 actions au porteur de 1000 fr. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration de 1 à 5 membres. René Studer, de Genève et Zäziwil (Berne), à Genève, est président; Pierre G. M. Chavannes, de Vevey, à Lausanne, est secrétaire; Antoine Ricard, de France, à Genève, est membre. Les administrateurs signent collectivement à deux. Adresse: chez le notaire Cornut, à Savigny.

21 mars 1962. Immeubles.

S.I. La Tuilière B, à Savigny. Selon acte authentique et statuts du 14 février 1962, il a été constitué sous cette raison une société anonyme ayant pour but l'achat, la construction, la vente, la transformation, l'échange, la gérance et généralement la mise en valeur de propriétés immobilières. Elle pourra traiter dans ce but toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières ayant un rapport avec son objet. La société se propose d'acquérir notamment, pour le prix accepté de 432 730 fr., et en propriété commune avec les sociétés anonymes «S.I. La Tuilière A, C et D», à Savigny, des terrains de 86 566 m², sis à Savigny, lieu dit «La Tuilière», propriété de Samuel Diserens. Le capital social est de 50 000 fr. Il est entièrement libéré et divisé en 50 actions, au porteur de 1000 fr. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration de 1 à 5 membres. René Studer, de Genève et Zäziwil (Berne), à Genève, est président; Pierre G. M. Chavannes, de Vevey, à Lausanne, est secrétaire; Antoine Ricard, de France, à Genève, est membre. Les administrateurs signent collectivement à deux. Adresse: chez le notaire Cornut, à Savigny.

21 mars 1962. Immeubles.

S.I. La Tuilière C, à Savigny. Selon acte authentique et statuts du 14 février 1962, il a été constitué sous cette raison une société anonyme ayant pour but l'achat, la construction, la vente, la transformation, l'échange, la gérance et généralement la mise en valeur de propriétés immobilières. Elle pourra traiter dans ce but toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières ayant un rapport avec son objet. La société se propose d'acquérir notamment, pour le prix accepté de 432 730 fr., et en propriété commune avec les sociétés anonymes «S.I. La Tuilière A, B et D», à Savigny, des terrains de 86 566 m², sis à Savigny, lieu dit «La Tuilière», propriété de Samuel Diserens. Le capital social est de 50 000 fr. Il est entièrement libéré et divisé en 50 actions au porteur de 1000 fr. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration de 1 à 5 membres. René Studer, de Genève et Zäziwil (Berne), à Genève, est président; Pierre G. M. Chavannes, de Vevey, à Lausanne, est secrétaire; Antoine Ricard, de France, à Genève, est membre. Les administrateurs signent collectivement à deux. Adresse: chez le notaire Cornut, à Savigny.

21 mars 1962. Immeubles.

S.I. La Tuilière D, à Savigny. Selon acte authentique et statuts du 14 février 1962, il a été constitué sous cette raison une société anonyme ayant pour but l'achat, la construction, la vente, la transformation, l'échange, la gérance, et généralement la mise en valeur de propriétés immobilières. Elle pourra traiter dans ce but toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières ayant un rapport avec son objet. La société se propose d'acquérir

notamment, pour le prix accepté de 432 730 fr., et en propriété commune avec les sociétés anonymes «S.I. La Tuilière A, B, et C», à Savigny, des terrains de 86 566 m², sis à Savigny, lieu dit «La Tuilière», propriété de Samuel Diserens. Le capital social est de 50 000 fr. Il est entièrement libéré et divisé en 50 actions au porteur de 1000 fr. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration de 1 à 5 membres. René Studer, de Genève et Zäziwil (Berne), à Genève, est président; Pierre G. M. Chavannes, de Vevey, à Lausanne, est secrétaire; Antoine Ricard, de France, à Genève, est membre. Les administrateurs signent collectivement à deux. Adresse: chez le notaire Cornut, à Savigny.

Bureau de Lausanne

21 mars 1962. Opérations financières, etc.

Sofindus S.A., à Lausanne, toutes opérations financières et promotion d'industries nouvelles, société anonyme (FOSC. du 24 janvier 1962, page 244). Le bureau de la société est transféré au Petit-Chêne 36 (dans ses locaux).

21 mars 1962. Immeubles.

S.I. du Chemin Vert A, à Prilly, société anonyme immobilière (FOSC. du 26 avril 1954, page 1062). La raison sociale est radiée d'office du registre du commerce de Lausanne, par suite de transfert du siège de la société à Corsier-sur-Vevey (FOSC. du 19 mars 1962, page 827).

21 mars 1962.

Société immobilière Rosiaz-Beausite B, à Lausanne, société anonyme (FOSC. du 8 février 1961, page 398). L'administrateur William Diserens est démissionnaire; sa signature est radiée. Seul administrateur avec signature individuelle: Francis Oppliger, de Neuchâtel et Heimiswil (Berne), à Lausanne. Le bureau est transféré à la rue de Bourg 17 (chez Sapca, société anonyme de placement de capitaux).

21 mars 1962. Travaux publics.

Grouthor S.A., à Lausanne, entreprise de tous travaux publics et en particulier tous travaux, de forage et d'injection (FOSC. du 18 octobre 1961, page 3025). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 20 mars 1962, la société a décidé de porter son capital social de 50 000 fr. à 400 000 fr., par l'émission de 350 actions, au porteur, de 1000 fr., entièrement libérées. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le capital social, entièrement libéré, est de 400 000 fr., divisé en 400 actions, au porteur, de 1000 fr.

22 mars 1962. Outils pour la construction.

L. Weber & Co, Inhaber H. Joder & Co, succursale de Lausanne (FOSC. du 10 mars 1961, page 707), outils pour la construction, société en commandite avec siège principal à Zurich. Procuration avec signature collective à deux pour l'ensemble des établissements de la société est conférée à Margrith Wieser, de Grub (Appenzell Rh.-Ext.), à Zurich.

22 mars 1962. Textiles, articles de confection.

Etienne Barraud, à Lausanne. Chef de la maison: Etienne Barraud, allié Cachelin, d'Essertines s. Yverdon, à Lausanne. Représentation et commerce de textiles et articles de confection pour dames et messieurs. 10, chemin de Bonne Espérance.

22 mars 1962. Chaussures.

René Parrat, à Pully. Chef de la maison: René Parrat, allié Forster, de Delémont (Berne), à Pully. Commerce de chaussures et cordonnerie, à l'enseigne «Para-Chaussures», 5, Grand'Rue.

22 mars 1962.

«APHI» Ateliers Publicitaires Hirschler, à Lausanne (FOSC. du 15 novembre 1954, page 2921). Nouvelle adresse: 7, rue Langallerie.

Bureau de Morges

20 mars 1962.

Union Suisse de Béton Translucide, à Ecublens. Sous ce nom, il a été constitué une association ayant pour but: le maintien entre ses membres de relations mutuelles correctes et amicales; la défense des intérêts professionnels particuliers ou d'ordre général. Les ressources de l'association sont: la finance d'entrée qui s'élève à 500 fr. au moins; les cotisations annuelles et les membres éventuels. Les sociétés sont exonérées de toute responsabilité quant aux engagements de l'association. Les organes de l'association sont: l'assemblée générale; le comité composé d'un président, d'un vice-président-secrétaire et d'un caissier, et d'une commission de contrôle. L'association est engagée par la signature collective du président et d'un autre membre du comité. Le président est Alfred Aubert, du Lieu, à Pully; le vice-président et secrétaire est Willi Zimmermann, de Bâle et Lucerne, à Lucerne, et le caissier Willi Hofer, de Arni (Berne), à Berne. Siège social: Ecublens, au domicile du président.

Bureau de Moudon

21 mars 1962.

Syndicat d'élevage bovin de Denezzy, à Denezzy, société coopérative (FOSC. du 28 octobre 1953, page 2589). Suivant procès-verbal de son assemblée générale du 12 mai 1961, la société a décidé sa dissolution. La liquidation étant terminée, cette raison sociale est radiée.

Bureau de Nyon

21 mars 1962. Marchandises de toute nature, etc.

Csetkey & Co, à Nyon. Bela Csetkey, d'origine hongroise, à Nyon, et Edmond Bokros, d'origine hongroise, à Lausanne, ont constitué, sous cette raison sociale, une société en nom collectif qui a commencé le 21 mars 1962. Importation, exportation et représentation de marchandises de toute nature. Agent dépositaire de Verimpex, E. Schmid & Co, à Bâle. Place du Château 14.

21 mars 1962. Produits de tricotage, etc.

Glantex S.A., à Gland. Suivant acte authentique et statuts du 15 mars 1962, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but la fabrication et la vente, en Suisse et à l'étranger, de tous produits de tricotage, l'achat de toutes matières premières en relation avec cette activité, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières et immobilières en relation directe ou indirecte avec le but. La société acquerra de l'hoirie Paul Stouky, à Gland, la parcelle 449 de la commune de Gland, feuille 8 du cadastre transitoire, sise au lieu dit «La Combaz», d'une surface totale de 7187 m², pour le prix de 17 fr. 50 le m², soit au total 125 772 fr. 50. Le capital social de 500 000 fr., entièrement libéré, est divisé en 500 actions de 1000 fr., au porteur. Il a été créé 500 parts de fondateurs, au porteur, sans valeur nominale, donnant droit à une part du bénéfice net et du solde actif en cas de liquidation. Ces parts sont attribuées gratuitement à Giuseppe Coen, à Genève. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du com-

merce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un à 5 membres. Il se compose actuellement de: Giuseppe Coen, d'Italie, à Genève, président et administrateur délégué; Giacomo Coen, d'Italie, à Paris, vice-président; Walther Kuehnlein, de Zurich, à Pully; Pierre Gruaz, de Carouge (Genève, à Lausanne, et Albert Studer, de et à Lausanne, tous trois membres. L'administrateur-délégué Giuseppe Coen et l'administrateur Giacomo Coen signent individuellement. Les autres administrateurs signent collectivement à deux. Domicile légal: chez Lucien Favre, à Gland. Bureaux: chez Giuseppe Coen, 14, rue Crespin, à Genève.

21 mars 1962.

Société Immobilière La Tourbière S.A., à Coinsins. Suivant acte authentique et statuts du 19 mars 1962, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but l'achat, la vente, la transformation et la construction de tous immeubles. Elle se propose notamment d'acquérir de la commune de Coinsins une parcelle de 19 450 m², sous réserve d'abornement définitif, sise à Coinsins, au lieu dit «La Tourbière», pour le prix de 10 fr. le m², soit au total 194 500 fr. Le capital social de 200 000 fr., entièrement libéré, est divisé en 200 actions de 1000 fr., au porteur. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un à cinq membres. André Curehod, de Dommartin (Vaud), à Chésereux, est seul administrateur avec signature individuelle. Domicile légal: chez Fernand Ernst, à Coinsins. Bureaux: chez André Curehod, rue Sismondi 16, à Genève.

Bureau d'Orbe

22 mars 1962.

Château de Corcelles S.A., à Corcelles sur Chavornay (FOSC. du 28 janvier 1955, N° 23, page 281). Sont nommés administrateurs nouveaux: Martin Colin, de Froideville, à Lausanne (secrétaire), Pierre Tschantz, de Pailly et Sigriwil, à Genève (administrateur). L'administrateur Robert Tschantz (déjà inserit) est président. La société est valablement engagée par la signature collective de deux administrateurs.

Bureau de Payerne

19 mars 1962. Immeubles.

S.I. Le Malfo S.A., à Payerne. Suivant acte authentique et statuts du 15 mars 1962, il a été constitué sous cette raison sociale une société anonyme ayant pour but l'achat, la construction, la transformation, la vente, l'échange, la location et la gérance de tous immeubles, ainsi que toutes opérations financières et autres en rapport avec le but social. Elle a notamment pour objet l'achat, pour le prix de 98 380 fr., d'une parcelle de 4919 m² sise au «Clavignon», commune de Payerne, et appartenant à Eugène Rossier, à Payerne. Le capital social est de 60 000 fr., divisé en 60 actions au porteur, de 1000 fr. chacune; il est libéré jusqu'à concurrence de 30 000 fr. Les publications de la société se font dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration de 1 à 3 membres. Jean-Jacques Rapin, de Corcelles-près-Payerne, à Payerne, est seul administrateur; il signe individuellement. Adresse de la société: chez l'administrateur, place Général Guisan 3.

Bureau de Vevey

21 mars 1962. Installations électriques.

André Rothen, à Montreux. Chef de la maison: André Francis Rothen, allié Hofmann, de Montreux et Guggisberg (Berne), à Montreux. Installations électriques et du téléphone; magasin de vente. 60, avenue des Alpes.

Wallis - Valais - Vallese**Bureau Brig**

21. März 1962.

Buchdruckerei Mengis Visp, in Visp, Buchdruckerei und Buchbinderei, Handel mit Papeteriewaren, Buchhandel, Ansichtskartenverlag, Vertrieb von Schallplatten, Druck und Verlag des «Walliser Bote» (SHAB. Nr. 170 vom 24. Juli 1958). Die Prokura von Ernst Studer ist erloschen. Einzelprokura ist erteilt worden an Philipp Mengis, von Lalden, in Visp.

21. März 1962. Transporte.

Robert Meichtry, in Feschel, Transporte (SHAB. Nr. 63 vom 16. März 1961). Der Instruktionsrichter des Bezirkes Leuk hat durch Entscheid vom 28. Februar 1962 über den Firmenhaber den Konkurs eröffnet.

21. März 1962. Immobilien.

Familie Emil Cathrein, in Fiesch, Kollektivgesellschaft, Verwaltung und Erwerb von Immobilien (SHAB. Nr. 222 vom 22. September 1961). Domizil: bei Heinrich Gspöner.

21. März 1962.

Pilar A.G. für elektrotechnische Industrie, in Brig, Fabrikation von und Handel mit Trockenbatterien, elektrotechnischen Kleinapparaten usw. (SHAB. Nr. 14 vom 18. Januar 1957). Das Aktienkapital von Fr. 50 000 ist nun voll einbezahlt.

Bureau de Sion

Rectification.

Ed. Zühlín & Cie S.A., succursale à Sion (FOSC. du 14 mars 1962, N° 61, page 778). Le fondé de procuration Rudolf Roth n'est pas D^r.

17 mars 1962.

Ski-Lift Mont-Lachaux S.A., à Montana (FOSC. du 25 août 1954, N° 197, page 2185). Suivant décision prise en assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 1959, cette société a décidé sa dissolution. Ont été nommés trois liquidateurs: Charles-André Mudry, de Lens, à Sion; Charles Meyer, de Randogne, à Sion, et Louis Ruedin, du Landeron, commune de Landeron-Combes, à Sierre. Ils engagent la société par leur signature collective à deux. Les signatures des membres du conseil d'administration Charles Meyer, décédé, Ernest Visoelo, Charles Turini et Robert Genoud sont radiées. La raison sociale est modifiée en **Ski-Lift Mont-Lachaux S.A. en liquidation**. Les administrateurs sans signatures Oscar de Chastonay, Antoine Barras, François Berclaz, Isaïe Duc, Fabien Rey, Pierre-André Emery, Ernest Krähenbühl et Kaspar Guler, sortant de charge, ne font plus partie du conseil d'administration.

17 mars 1962. Stores.

Michel & Cie, à Sion, fabrication et pose de stores, société en nom collectif (FOSC. du 16 mars 1961, N° 112, page 1398). La société est dissoute depuis le 31 octobre 1961. La liquidation étant terminée, cette raison sociale est radiée. L'actif et le passif ont été repris par la maison «Joseph Michel», à Sion, ci-après inserite.

17 mars 1962. Stores.

Joseph Michel, à Sion. Le chef de cette maison est Joseph Michel, de Würenlos (Argovie), à Sion. Cette maison a repris l'actif et le passif de la société en nom collectif «Michel & Cie», radiée. Fabrication et pose de stores. Bureaux: 10, avenue St-François; locaux: Les Parties-Neuves.

17 mars 1962.

Garage de la Matze S.A., à Sion (FOSC. du 6 mai 1960, N° 105, page 1385). Hans Rupprecht, de Rodolphe, de Laupen (Berne), à Sion (Valais), démissionnaire, ne fait plus partie du conseil d'administration. Sa signature est radiée. Aloys Huonder, fils de Theodor, de Disentis (Grisons), à Sion (Valais), a été nommé membre et secrétaire du conseil d'administration, avec signature individuelle.

Bureau de St-Maurice

20 mars 1962. Immeubles.

S. I. Préville S.A. Monthey, à Monthey. Selon acte authentique et statuts du 1^{er} mars 1962, il a été fondé, sous cette raison, une société anonyme ayant pour but l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la construction, le financement, la gérance de tous immeubles et terrains ainsi que la participation à toutes opérations financières, commerciales et industrielles et à toutes transactions se rapportant au but. Le capital social de 50 000 fr. est divisé en 50 actions au porteur de 1000 fr. et entièrement libéré. Est apportée à la société la parcelle N° 963 de Monthey, habitation et place de 1727 m², acceptée pour le prix de 1600 000 fr.; 1 200 000 fr. sont payés par rélevation d'hypothèques; il est remis aux apporteurs - qui restent créanciers de la société pour 350 000 fr. les 50 actions formant le capital, ainsi entièrement libéré. Les convocations se font par la Feuille officielle suisse du commerce, qui est l'organe de publicité ou, si tous les actionnaires sont connus, par avis personnels. L'administration se compose d'un ou de plusieurs membres. Joseph Martenent, de Troistorrens, à Monthey, est administrateur unique; il signe individuellement. Agence de la Banque cantonale du Valais.

21 mars 1962. Benzine.

Chappuis Marthe, à St-Gingolph, station-service, vente de benzine de marque «Esso» (FOSC. du 29 mai 1961, page 1522). La raison est radiée par suite de remise de commerce.

21 mars 1962.

Garage du Léman S.A. St-Gingolph, à St-Gingolph (FOSC. du 9 décembre 1957, page 3214). Werner Strub et Marthe Strub sont démissionnaires; la signature du premier est radiée. L'administration se compose actuellement: d'Alfred Pittet, de Villard-Bramard, à St-Légier, président, et de Constant Bonardi, de et à Vévey, vice-président. La société est engagée par leurs signatures collectives. Adresse: Etude de M^e André Chaperon.

22 mars 1962. Maçonnerie.

Régis et Bruno Mottet, à Evionnaz, entreprise de maçonnerie, société en nom collectif (FOSC. du 26 mai 1960, page 1372). La société est dissoute depuis le 15 janvier 1961. La liquidation étant terminée, la raison sociale est radiée.

22 mars 1962. Maçonnerie.

Régis Mottet, à Evionnaz. Le titulaire est Régis Mottet, de et à Evionnaz. Entreprise de maçonnerie.

22 mars 1962. Maçonnerie.

Mottet Bruno, à Evionnaz. Le titulaire est Bruno Mottet, de et à Evionnaz. Entreprise de maçonnerie.

Neuenburg - Neuchâtel - Neuchâtel**Bureau de Boudry**

22 mars 1962. Vins, spiritueux.

Willy Breguet, à Boudry, vins et spiritueux (FOSC. du 25 novembre 1938, N° 277, page 2516). Par suite du transfert du siège de la maison à Valangin (FOSC. du 21 mars 1962, N° 67, page 850), la raison est radiée d'office du registre du commerce de Boudry.

23 mars 1962. Vins, liqueurs.

Veuve Paul Widmann et Fils, à Pesieux, en caveurs-propriétaires, commerce de vins et liqueurs, société en nom collectif (FOSC. du 4 janvier 1924, N° 2, page 15). La société est dissoute depuis le 1^{er} janvier 1962 par suite du décès de l'associée Olga-Estelle Widmann. La liquidation étant terminée, cette raison sociale est radiée. L'actif et le passif sont repris par l'associé Paul-Ulysse Widmann, à Pesieux, ci-après inserit sous la raison «Paul Widmann fils».

23 mars 1962. Vins, liqueurs.

Paul Widmann fils, à Pesieux. Le chef de la maison est Paul-Ulysse Widmann, d'Anet, à Pesieux. La maison a repris, dès le 1^{er} janvier 1962, l'actif et le passif de la société en nom collectif «Veuve Paul Widmann et fils», à Pesieux, radiée. Commerce de vins et liqueurs. 24, rue du Temple.

Bureau de Cernier (district du Val-de-Ruz)

23 mars 1962. Primeurs.

Daglia Frères, à Cernier, commerce de primeurs et d'épicerie, société en nom collectif (FOSC. du 23 mai 1960, N° 119, page 1558). La société est dissoute depuis le 31 décembre 1961. Sa liquidation étant terminée, la raison sociale est radiée.

Bureau de La Chaux-de-Fonds

22 mars 1962. Immeubles.

S.I. Cortina A S.A., à La Chaux-de-Fonds, société anonyme immobilière (FOSC. du 9 février 1961, N° 33). L'administrateur Werner Reich a démissionné; ses pouvoirs sont éteints. Pierre Jungen dit Jung, de Corcelles-Cormondrèche (Neuchâtel), à Neuchâtel, a été nommé administrateur avec signature individuelle.

22 mars 1962. Immeubles.

S.I. Cortina B S.A., à La Chaux-de-Fonds, société anonyme immobilière (FOSC. du 9 février 1961, N° 33). L'administrateur Werner Reich a démissionné; ses pouvoirs sont éteints. Pierre Jungen dit Jung, de Corcelles-Cormondrèche (Neuchâtel), à Neuchâtel, a été nommé administrateur avec signature individuelle.

22 mars 1962. Boîtes de montres.

Stila S.A., à La Chaux-de-Fonds, fabrication de boîtes de montres, société anonyme (FOSC. du 23 juillet 1952, N° 170). L'unique administratrice, Jeanne-Nelly Alber née Baehr, est maintenant veuve de Charles-Edgar. Les bureaux sont transférés rue Alexis-Marie-Piaget 40.

Bureau du Locle

23 mars 1962. Instruments scientifiques, etc.

Jarrell-Ash (Le Locle) S.A., au Locle, fabrication et commerce d'instruments scientifiques de toutes sortes et plus particulièrement des instru-

ments du programme de fabrication de la société «Jarrell-Ash Company», Newtonville (USA), etc. (FOSC. du 5 janvier 1962, N° 3, page 31). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 19 mars 1962, Le capital social de 250 000 fr. est actuellement entièrement libéré par compensation d'une créance de 75 000 fr., contre la société, et par un versement de 75 000 fr., en espèces. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Bureau de Neuchâtel

22 mars 1962.

«Beau Foyer» Coopérative d'habitation, à Neuchâtel, ayant pour but de promouvoir la construction de logements à loyer modeste, etc., société coopérative (FOSC. du 18 avril 1956, N° 90, page 1002). Albert Niklaus, de Monsmier (Berne), à Corelles, commune de Corelles-Cormondrèche, est président; et Maurice-André Sauser, de Sigriswil (Berne), à Neuchâtel, secrétaire. Paul Bura ne fait plus partie du conseil d'administration. Ses pouvoirs sont éteints. La société est engagée par la signature collective à deux du président et du secrétaire. Les bureaux sont transférés avenue de la Gare 7 (chez Secrétariat F.O.B.B.).

23 mars 1962. Primeurs, vins, liqueurs.

Edouard Massard, à Neuchâtel, commerce de primeurs, vins et liqueurs (FOSC. du 14 mars 1946, N° 61, page 797). La raison est radiée par suite de cessation de commerce.

Genève - Genève - Ginevra

20 mars 1962. Café-brasserie.

Maurice Ruffieux, à Genève, café-brasserie à l'enseigne «Café du Colibri» (FOSC. du 10 août 1960, page 2368). L'inscription est radiée par suite de remise d'exploitation.

20 mars 1962. Boulangerie-pâtisserie.

J.-C. Genecand, à Genève, Chef de la maison: Jean-Claude Genecand, de Plan-les-Ouates, à Genève. Boulangerie-pâtisserie. 29, avenue Pictet-de-Rochemont. Second magasin de vente: 14, avenue Bertrand.

20 mars 1962. Boulangerie-pâtisserie.

Alfred Graub, à Genève, Chef de la maison: Alfred Graub, de Wyssachen (Berne), à Genève. Boulangerie-pâtisserie. 21, route de Chêne.

20 mars 1962. Boucherie-charcuterie.

L. Grégoire, à Genève, Chef de la maison: Lucien Grégoire, de France, à Genève. Boucherie-charcuterie. 1, rue Hoffmann.

20 mars 1962. Manège et école d'équitation.

A. Jaggi, à Meyrin, Chef de la maison: Alain-Horace Jaggi, de Genève, à Meyrin. Manège et école d'équitation à l'enseigne «Ecole d'Equitation de Meyrin». 31, chemin de la Golette.

20 mars 1962. Café-brasserie.

E. Leuba, à Genève, Chef de la maison: Edouard-Charles Leuba, de et à Genève. Café-brasserie à l'enseigne «Café des Voyageurs». 6, avenue de la Gare des Eaux-Vives.

20 mars 1962. Laiterie, épicerie, etc.

A. Roduit, à Genève, Chef de la maison: Adrien Roduit, de Leytron (Valais), à Genève. Laiterie, épicerie, commerce de primeurs, vins et liqueurs. 21, rue de la Navigation.

20 mars 1962. Matériel pour le bâtiment, etc.

Etablissement Francis Spira, à Meyrin, Chef de la maison: Francis-Louis Spira, de Boverrier (Valais), à Genève. Fabrication et commerce de matériel pour le bâtiment, les travaux publics et la signalisation routière; commerce de produits métallurgiques et fournitures industrielles. 12, route de la Maladière.

20 mars 1962. Epicerie, laiterie.

Jean-Pierre Tribolet, à Bellevue, Chef de la maison: Jean-Pierre Tribolet, de Müllen (Berne), à Genève. Epicerie, laiterie et commerce de primeurs. 221, route de Lausanne.

20 mars 1962. Café-brasserie.

Mme B. Willener, à Genève, Chef de la maison: Berthe Willener née Michellod, de Sigriswil (Berne), à Genève, autorisée et séparée de biens de Jean-Louis-René Willener. Café-brasserie à l'enseigne «Café des Gyms». 15, rue du Stand.

20 mars 1962. Café-restaurant.

G. Clément, à Chêne-Bourg (FOSC. du 31 décembre 1954, page 3376). La maison a remis le café-restaurant à l'enseigne «A la Petite Auberge» et transféré son siège à Plan-les-Ouates où elle exploite le café-restaurant à l'enseigne «Auberge du Tambour-Major». 187, route de Saint-Julien. Nouveau domicile du chef de la maison: Plan-les-Ouates.

20 mars 1962.

SPA Société d'assurance de Protection juridique, à Genève, société anonyme (FOSC. du 22 décembre 1961, page 3725). Procuration collective à deux a été conférée à Jacqueline Vuilleumier, de Tramelan (Berne), à Genève.

20 mars 1962.

S.I. Rue de Carouge 10 bis, à Genève, société anonyme (FOSC. du 25 janvier 1961, page 260). Nouvelle raison de commerce: Société Immobilière Rue de Carouge-Rond-Point B. Statuts modifiés le 16 mars 1962.

20 mars 1962. Brevets ou participations, etc.

Audrie S.A., à Genève, société anonyme. Date des statuts: 12 mars 1962. But: achat, vente, location, fabrication, exploitation, prise de brevets ou participations, concession, par licences ou autrement, d'appareils, de machines ou installations d'alimentation de gélification ou de nettoyage, notamment de blanchissage, repassage et de nettoyage à sec ou humide. Capital: 50 000 fr., entièrement versé, divisé en 50 actions de 1000 fr., au porteur. Organe de publicité: Feuille officielle suisse du commerce. Administration d'un ou de plusieurs membres: Jean Brunschvig, de et à Genève, président, et Noël Maréchal, de et à Collex-Bossy, secrétaire, lesquels signent individuellement. Domicile: 33, rue du Rhône, chez Jean Brunschvig et Noël Maréchal, avocats.

20 mars 1962. Tabac.

Vatab S.A., à Genève, société anonyme. Date des statuts: 12 mars 1962. But: financement de la culture, du traitement, de la manufacture et du commerce du tabac, achat et vente de tabacs. Capital: 50 000 fr., entièrement versé, divisé en 50 actions de 1000 fr., au porteur. Organe de publicité: Feuille officielle suisse du commerce. Administration d'un ou de plusieurs membres: Jean Brunschvig, de et à Genève, administrateur unique avec signature individuelle. Domicile: 33, rue du Rhône (chez Jean Brunschvig et Noël Maréchal, avocats).

20 mars 1962. Travaux d'impression mécanographique.

Utimaco S.A., à Genève, société anonyme. Date des statuts: 6 mars 1962. But: tous travaux d'impression mécanographique et plus particulièrement tous travaux de calcul, de statistique ou comptables; prise, octroi, exploitation et vente de tous brevets, licences, marques et procédés s'y rapportant; achat

et vente de tous articles en rapport avec ce but. Capital: 120 000 fr., entièrement versé, divisé en 120 actions de 1000 fr., au porteur. Organe de publicité: Feuille officielle suisse du commerce. Administration d'un ou de plusieurs membres: Maurice Bernard, de France, à Casablanca (Maroc), président; William Schussel, de et à Genève, secrétaire; Bernard Combemale, des USA, à New-York (USA); Walter Leu, de Bâle, à Pully (Vaud), et Bernard Petzold, de et à Genève. Signature: individuelle de l'administrateur William Schussel ou de Germain Maître, de Soubey (Berne), à Pully (Vaud), directeur. Locaux: 3, rue du Roveray.

21 mars 1962. Appareils automatiques.

«Sematic» Y. Delachaux, à Genève, appareils automatiques, etc. (FOSC. du 12 juillet 1960, page 2069). L'inscription est radiée par suite de cessation d'exploitation.

21 mars 1962. Tabacs, papeterie.

Mme H. Cattoni, à Genève. Chef de la maison: Hélène-Maria Cattoni, née Willemin, de Muriaux (Berne), à Genève. Débit de tabacs, papeterie et vente de journaux. 19, place de Montbrillant.

21 mars 1962. Café-brasserie.

Ch. Félix, à Carouge. Chef de la maison: Charles-Laurent Félix, de la Rogivue (Vaud), à Carouge. Café-brasserie à l'enseigne «Café du Centenaire». 34, route des Acacias.

21 mars 1962. Fumisterie.

Rodolphe Genoud, à Genève. Chef de la maison: Rodolphe-Auguste-Paul Genoud, de Châtel-St-Denis (Fribourg), à Genève. Fumisterie et construction de cheminées de salon. 5, rue John-Grasset.

21 mars 1962. Café-brasserie.

Mme V. Girod, à Genève. Chef de la maison: Violette-Alice Girod née Bussard, de Loveresse (Berne), à Genève, autorisée par son mari Willy-René Girod. Café-brasserie à l'enseigne «Café des Platanes». 2, bis rue de la Servette.

21 mars 1962. Café-brasserie.

Jules Lauper, à Genève. Chef de la maison: Jules-Louis Lauper, de Seedorf (Berne), à Carouge. Café-brasserie à l'enseigne «Café du Colibri», 68, rue de Carouge.

21 mars 1962. Café-brasserie.

V. Micheloud, à Genève. Chef de la maison: Vincent-Jean Micheloud, de Vey (Valais), à Genève. Café-brasserie à l'enseigne «Brasserie Sportives». 53, rue de Carouge.

21 mars 1962. Tabacs, articles-souvenir.

P. Stucker, à Genève. Chef de la maison: Pierre-André Stucker, de Neuchâtel, à Genève. Débit de tabacs et commerce d'articles-souvenir, 15, rue Lévrier.

21 mars 1962. Immeubles.

S. I. Meyrin-Bellevue A, à Genève, société anonyme. Date des statuts: 19 mars 1962. But: achat, vente, construction et gérance de tous immeubles en Suisse. Capital: 50 000 fr., entièrement versé, divisé en 50 actions de 1000 fr., au porteur. Reprise de biens envisagée: la copropriété pour un quart de la parcelle 10191 de Meyrin, d'une contenance totale d'environ 58 ares, 47 mètres, pour le prix de 14 fr. le mètre carré. Organe de publicité: Feuille officielle suisse du commerce. Administration d'un ou de plusieurs membres: François Daudin, de Carouge, à Mies (Vaud), administrateur unique avec signature individuelle. Domicile: 51, rue du Stand (chez F. Daudin).

21 mars 1962. Immeubles.

S. I. Meyrin-Bellevue B, à Genève, société anonyme. Date des statuts: 19 mars 1962. But: achat, vente, construction et gérance de tous immeubles. Capital: 50 000 fr., entièrement versé, divisé en 50 actions de 1000 fr., au porteur. Reprise de biens envisagée: la copropriété pour un quart de la parcelle 10191 de Meyrin, d'une contenance totale d'environ 58 ares, 47 mètres, pour le prix de 14 fr. le mètre carré. Organe de publicité: Feuille officielle suisse du commerce. Administration d'un ou de plusieurs membres: François Daudin, de Carouge, à Mies (Vaud), administrateur unique avec signature individuelle. Domicile: 51, rue du Stand (chez F. Daudin).

21 mars 1962.

Holdor Financial Trust, Vaduz, succursale de Genève, à Genève, succursale de «Holdor Financial Trust», entreprise fiduciaire jouissant de la personnalité (Treunternehmen mit Persönlichkeit), ayant son siège principal à Vaduz (Liechtenstein), constituée selon la législation du Liechtenstein, enregistrée au greffe du Tribunal de la Principauté. Statuts du 1^{er} mars 1954, modifiés en dernier lieu le 8 mars 1962. But: toutes opérations commerciales et financières pour son propre compte et pour le compte de tiers, achat, vente et mise en valeur de tous brevets et marques de fabrique, plus particulièrement de ceux se rapportant au domaine de la mécanique de précision, de l'industrie horlogère, de l'optique et de l'électronique. Capital: 500 000 fr. Administration: Jean-Jacques Bass, de Dardagny, à Lancy. Signature: individuelle de l'administrateur prénommé. Bureau: 8, boulevard du Théâtre.

21 mars 1962. Boucherie-charcuterie.

W. Wolf, à Genève. Chef de la maison: Wilhelm-Charles Wolf, de et à Genève. Boucherie-charcuterie. 56, rue de Saint-Jean.

21 mars 1962. Appareils de télévision.

«Télé-music» Maurice Perregaux, à Genève, commerce d'appareils de télévision, etc. (FOSC. du 21 février 1961, page 521). La maison a remis le magasin de vente, 12-14, rue du Marché.

21 mars 1962. Tubes d'étain ou d'aluminium.

Eug. Schoch, à Genève, commerce et représentation de tubes d'étain ou d'aluminium, en faillite (FOSC. du 20 décembre 1961, page 3699). La procédure de faillite a été suspendue faute d'actif puis clôturée. La maison poursuivant son activité, l'inscription subsiste. Nouvelle adresse: 36, rue de Montbrillant.

21 mars 1962.

Société Immobilière rue du Trente et Un Décembre 59, à Genève, société anonyme (FOSC. du 4 mars 1959, page 666). Robert Tournaire n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Administration: Jean Kramer, d'Oberhallau (Schaffhouse), à Genève, président, et Pierre Schranz, jusqu'ici président, nommé secrétaire, lesquels signent individuellement. Nouveau domicile: 8, boulevard Georges-Favon, chez Ed. Kramer & fils.

21 mars 1962. Matières premières.

Cotellas S.A., à Genève, achat, vente, importation et exportation de matières premières brutes ou manufacturées, etc. (FOSC. du 30 janvier 1961, page 301). Nouvelle adresse: 3-5, rue du Conseil-Général.

21 mars 1962.

Société Immobilière Le Cheval Noir, à Genève, société anonyme (FOSC. du 13 mars 1959, page 758). Robert Tournaire n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Administration: Jean Kramer, d'Oberhallau (Schaffhouse), à Genève, président, et Pierre Schranz, secrétaire (ins-

crit), lesquels signent individuellement. Nouveau domicile: 8, boulevard Georges-Favon, chez Ed. Kramer & fils.

21 mars 1962. Application mécanique de tous métaux.

Applimétal S.A., à Genève, toutes applications mécaniques de tous métaux sur tous métaux, etc. (FOSC. du 14 décembre 1961, page 3638). Emile-Max Freivogel n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Signature individuelle des administrateurs Raymond Moynier, président, et Pierre-Maurice-Eugène Bourcart, secrétaire (inscrits).

21 mars 1962.

Publicité Grütter S.A., à Genève (FOSC. du 20 mars 1962, page 839). Nouvelle adresse: 10, rue de la Scie.

21 mars 1962.

Société Immobilière GEBA, à Genève, société anonyme (FOSC. du 27 décembre 1948, page 3515). Nouveau siège social: Lancy. Statuts modifiés le 13 mars 1962. Charles Gebert (décédé) n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Administration: Herta Gebert, de Genève, à Collonge-Bellerive, présidente, et Walter Allemann, secrétaire (inscrit), maintenant domicilié à Lancy, lesquels signent individuellement. Domicile: Grand-Lancy, route des Jeunes (La Praille), chez Charles Gebert & Cie Boyauderie de Genève.

21 mars 1962. Machines et textiles.

Arasco, à Genève, machines et textiles, société anonyme (FOSC. du 20 février 1962, page 538). La société est dissoute d'office en vertu des art. 711 CO et 86 ORC. Par conséquent, elle est en liquidation sous la raison sociale Arasco en liquidation. Liquidateur: l'administrateur Mohamed-Ali-Selim Youssef (inscrit), avec signature individuelle.

21 mars 1962. Publicité.

H. Wm. Bernhardt Inc. Genève, à Genève, conseils dans le domaine de la publicité, etc., société anonyme (FOSC. du 12 mars 1962, page 752). William Bernhardt (inscrit) est président, et André Jaccard (inscrit), secrétaire du conseil d'administration.

21 mars 1962. Chaudronnerie.

Jules Chappuis fils, société anonyme, à Genève, fabrique de chaudronnerie, etc. (FOSC. du 18 février 1958, page 484). La société est dissoute par décision de l'assemblée générale du 12 mars 1962. Par conséquent, elle est en liquidation sous la raison sociale Jules Chappuis fils, société anonyme, en liquidation. Liquidateur: Paul Widmer, de Walkringen (Berne), à Genève, avec signature individuelle. Gertrude Chappuis n'est plus administratrice; ses pouvoirs sont radiés. Domicile de liquidation: 8, rue de Rive, chez Paul Widmer, agent d'affaires.

21 mars 1962. Participations.

Bastida S.A., à Genève (FOSC. du 4 octobre 1957, page 2617). But modifié: participation à toute entreprise financière, industrielle, commerciale, immobilière ou autre. Statuts modifiés le 12 mars 1962.

21 mars 1962. Gaz comprimés ou liquéfiés.

Cogegal S.A., à Chêne-Bourg, gaz comprimés ou liquéfiés, hydrocarbures, etc. (FOSC. du 20 septembre 1961, page 2741). Statuts modifiés le 12 mars 1962 sur un point non soumis à l'inscription.

21 mars 1962. Installation de chauffage central.

Ami Boulaz, société anonyme, succursale de Carouge, avec siège principal à Lausanne (FOSC. du 8 septembre 1961, page 2625). But social: installation de chauffage central; fabrication et vente de tous appareils et moyens de chauffage, et de distribution d'eau chaude, tôle, fumisterie, et exécution de tous travaux s'y rapportant. Signature: individuelle d'Edy Bühner, de Stetten (Schaffhouse), à Lausanne, vice-président du conseil et administrateur délégué, ou collective à deux des administrateurs Ami Boulaz, de Romainmôtier (Vaud), à Lausanne, président, et Walter Bühner, de Stetten (Schaffhouse), à Martigny-Ville (Valais), secrétaire. Procuration collective à deux: Gilbert Basset, de Goumoens-la-Ville (Vaud), à Renens (Vaud). Bureau: 32, rue des Noirettes.

21 mars 1962.

Société Immobilière Crin Blanc, à Genève, société anonyme. Date des statuts: 16 mars 1962. But: achat, vente, possession, exploitation et construction d'immeubles. Capital: 50 000 fr., entièrement versé, divisé en 50 actions de 1000 fr., au porteur. Organe de publicité: Feuille officielle suisse du commerce. Administration d'un ou de plusieurs membres: Gerald-Charles Bourquin, de Vernier, à Genève, administrateur unique avec signature individuelle. Domicile: 26, rue de la Corratierie, chez Gerald-Charles Bourquin, avocat.

21 mars 1962. Instruments pour laboratoires analytiques.

Millan-Instruments S.A., à Genève, société anonyme. Date des statuts: 8 mars 1962. But: achat et vente d'instruments pour laboratoires analytiques, installation et équipement de laboratoires analytiques. Capital: 50 000 fr., entièrement versé, divisé en 50 actions de 1000 fr., nominatives. Organe de publicité: Feuille officielle suisse du commerce. Administration d'un à cinq membres: Manuel Sanz, de Berne, à Pregny-Chambésy, président, et Rudolf Greiner, de Glaris, à Langenthal (Berne), secrétaire, lesquels signent individuellement. Domicile: 29, rue du Rhône, chez Robert Achard, notaire.

22 mars 1962. Boucherie-charcuterie.

Marcel Dubois, à Genève. Chef de la maison: Marcel-Charles Dubois, de Mézières (Vaud), à Genève, séparé de biens d'Odile née Dumas. Boucherie-charcuterie, 67, rue de la Servette.

22 mars 1962. Boucherie-charcuterie.

P. Ferrier, à Genève. Chef de la maison: Paul-Edouard Ferrier, des Verrières (Neuchâtel), à Genève. Boucherie-charcuterie, 35, rue de Berne.

22 mars 1962. Laiterie-épicerie.

L. Grivel, à Genève. Chef de la maison: Léon-Marcellin Grivel, de Chapelle (Fribourg), à Genève. Laiterie-épicerie, 13, rue des Grottes.

22 mars 1962. Régie immobilière.

Th. Jacobi et A. Mischler, à Genève, régie, achat et vente d'immeubles et assurances, société en nom collectif (FOSC. du 17 janvier 1956, page 143). Théodore Jacobi n'est plus associé; la société est dissoute et radiée. L'associé Georges-André Mischler, de Rueggisberg (Berne), à Genève, reste chargé de l'actif et du passif de la société dont il continue les affaires sous la raison individuelle André Mischler, successeur de Th. Jacobi et A. Mischler, 4, rue Petitot.

22 mars 1962. Boucherie chevaline.

A. Rub, à Genève. Chef de la maison: Armand-René Rub, de Fleurier (Neuchâtel), à Genève. Boucherie chevaline à l'enseigne «Boucherie chevaline des Acacias», 6, rue Caroline.

22 mars 1962. Epicerie-primeurs.

C. Tamborini, à Carouge. Chef de la maison: Claude-Etienne Tamborini, de et à Carouge. Epicerie et commerce de primeurs, 12, place du Marché.

22 mars 1962. Café-restaurant.

Aimé Uldry, à Carouge. Chef de la maison: Aimé-Robert-Henri Uldry, de Villariar (Fribourg), à Carouge. Café-restaurant à l'enseigne «Auberge du Cheval-Blanc», 15, place d'Armes.

22 mars 1962. Café-brasserie.

Mme A. Veuthey, à Genève. Chef de la maison: Agnès Veuthey née Iten, de Doréaz (Valais), à Genève, autorisée par son mari Alphonse-Théodule Veuthey, dont elle est séparée de biens. Café-brasserie à l'enseigne «Café de l'Union», 19, rue des Gares.

22 mars 1962. Location de voitures.

«Mont-Blanc Auto-Rental» Gaston Wyder, à Genève, location de voitures avec chauffeurs et entreprise de taxis (FOSC. du 10 avril 1961, page 995). Nouvelle adresse: 47, rue des Pâquis.

22 mars 1962. Tabacs-journaux.

Mme R. Bergamasco & L. Botto, à Genève, société en nom collectif. Date du commencement de la société: 1^{er} septembre 1961. Associés: Rosalie Bergamasco née Zaninetti, et Lorenzo Botto, tous deux d'Italie, à Carouge. Commerce de tabacs, journaux et articles souvenir, 68, rue de Carouge.

22 mars 1962.

Ibe Holding S. à r. l., à Genève (FOSC. du 10 janvier 1961, page 79). Gérants: l'associée Yvonne Rochat née Grohe (inscrite), et la «Société Fiduciaire et de Représentations S.A.», à Genève. Signature collective à deux d'Yvonne Rochat née Grohe, et d'Edouard Vaucher, de Genève, à Chêne-Bougeries, ou de Pierre Cuendet, de Sainte-Croix (Vaud), à Genève, ou de Maurice Aubert, de et à Genève, ces trois derniers représentant la «Société Fiduciaire et de Représentations S.A.». Nouveau domicile: 22, rue de la Cité, chez la Société Fiduciaire et de Représentations S.A.

22 mars 1962. Participation financière.

Aspro-Nicholas S.A., à Genève, participation financière à toutes entreprises commerciales ou industrielles, etc. (FOSC. du 6 novembre 1961, page 3218). L'administrateur John-Warren Jamison (inscrit) signe dorénavant individuellement.

22 mars 1962. Combustibles.

Caloreco, à Genève, société anonyme, commerce de tous combustibles solides et liquides, etc. (FOSC. du 17 janvier 1948, page 166). Le capital de 50 000 fr. est maintenant entièrement versé.

22 mars 1962. Immeubles.

Société de la Croisette, à Genève, société anonyme immobilière (FOSC. du 21 février 1951, page 455). Jean Martin (décédé) n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. René-Emile Martin, jusqu'ici secrétaire, a été nommé président; il continue à signer collectivement à deux. Pauline Martin, de et à Genève, a été nommée membre du conseil d'administration avec signature collective à deux.

22 mars 1962.

Ed. Wenger S.A. Manufacture de Boîtes de Montres et Bijouterie, à Genève (FOSC. du 7 juillet 1960, page 2021). La procuration d'Eugenio-Angelo-Gaetano Lini est radiée. L'administrateur et directeur Edouard-Louis Siegrist est en outre délégué; il signe dorénavant individuellement. Signature collective à deux a été conférée à Charles-Auguste Knodel, maintenant domicilié à Collonge-Bellerive, directeur-technique; sa procuration est radiée. Procuration collective à deux a été conférée à André Staehli, de Bönigen (Berne), à Genève.

22 mars 1962.

La Réserve Foncière, à Genève, société anonyme (FOSC. du 19 avril 1941, page 749). Administration: Théodore Jacobi (inscrit), nommé président, et Georges-André Mischler, de Rueggisberg (Berne), à Genève, secrétaire, lesquels signent individuellement. Domicile: 4, rue Petitot, chez André Mischler, successeur de Th. Jacobi et A. Mischler.

22 mars 1962. Opérations financières de prêts.

Sanfin S.A., à Genève, toutes opérations financières de prêts et de placements, etc. (FOSC. du 26 janvier 1961, page 270). John Badel n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Eugène Nussbaum, de et à Genève, est administrateur unique avec signature individuelle. Nouveau domicile: 112, route de Florissant, chez Eugène Nussbaum.

23 mars 1962. Café.

Madame H. Hohmuth, à Chêne-Bourg, café à l'enseigne «Café du Nord» (FOSC. du 29 septembre 1958, page 2610). L'inscription est radiée par suite de remise d'exploitation.

23 mars 1962. Station-service.

A. Chavaz, à Veyrier. Chef de la maison: Antonin Chavaz, d'Onex, à Veyrier. Station-service à l'enseigne «Station-Service de l'Hermitage».

23 mars 1962. Tabacs-journaux.

Suzanne Grenier, à Genève. Chef de la maison: Suzanne-Lucienne-Germaine Grenier née Lembeve, de Vevey (Vaud), à Genève. Débit de tabacs et vente de journaux, à l'enseigne «Au Calumet», 8, rue de Cornavin.

23 mars 1962. Station-service.

R.-E. Zillweger, à Genève. Chef de la maison: Roger-Ernest Zillweger, de et à Genève. Station-service à l'enseigne «Station-Service de Budé». Avenue de Budé s.n.

23 mars 1962. Restaurant-crémérie.

E. Vachino, à Genève. Chef de la maison: Emile-Charles Vachino, de et à Genève, séparé de biens de Germaine-Maria née Laplace. Restaurant, crémérie, traiteur et commerce de comestibles à l'enseigne «Aux Gourmets de Champel», 7, avenue Dumas.

23 mars 1962. Traitement et revêtements de sols.

Jean-Pierre Messerli, à Genève. Chef de la maison: Jean-Pierre Messerli, de et à Genève. Traitement et revêtements de sols, nettoyage, entretien et réparation de parquets et travaux de finissage dans le bâtiment; importation et commerce de produits et matériaux s'y rapportant, 2, avenue Jules-Crosnier.

23 mars 1962. Transports de marchandises.

Apothélos R., à Genève, entreprise de transports de marchandises, etc. (FOSC. du 3 juillet 1950, page 1737). Nouveau siège de la maison: Vernier. Châtelaine, 56, avenue de Crozet. Nouveau domicile du chef de la maison: Vernier.

23 mars 1962. Articles de pansements.

M. Bovard, O. Schlatter et Cie, successeurs, à Genève, fabrique d'articles de pansements, etc., société en nom collectif (FOSC. du 20 juillet 1949, page 1926). Procuration collective à deux a été conférée à Henri Junet, de et à Genève, Maurice-Jacques Schlatter, de et à Onex, Bertha-Alice Raymond, de et à Genève, et Lino Bazzanella, d'Italie, à Genève.

Eidgenössisches Amt für geistiges Eigentum
Bureau fédéral de la propriété intellectuelle — Ufficio federale della proprietà intellettuale

Marken — Marques — Marche

Eintragungen — Enregistrements — Iscrizioni

Nr. 190313. Hinterlegungsdatum: 23. Februar 1962, 18 Uhr.
Hans Meierhofer, Schilderfabrik AG, Mellingen.
Fabrik- und Handelsmarke.

Namens- und Bezeichnungsschilder in anodisch oxydiertem Aluminium.

SILIMATT

N° 190314. Date de dépôt: 8 janvier 1962, 18 h.
Liberty Records, Inc., 6920, Sunset Boulevard, Los Angeles (Californie, USA). — Marque de fabrique et de commerce.

Porte-enregistrements sonores, y compris les porte-enregistrements de phonographie et les porte-enregistrements sous forme de bandes, de films, de disques et autres produits de ce genre; appareils et instruments d'enregistrement et de reproduction de sons, y compris les phonographes et les appareils à bande d'enregistrement, ainsi que les parties de ces appareils et instruments.



N° 190315. Date de dépôt: 16 février 1962, 19 h.
Henri Streit, boulevard de la Tour 12, Genève.
Marque de fabrique et de commerce.

Installations et appareils pour la destruction ou le traitement des résidus urbains, des boues d'égouts et des eaux usées.

KEROTHERM
PROCÉDÉ STREIT

Nr. 190316. Hinterlegungsdatum: 15. Januar 1962, 20 Uhr.
Opekta Gesellschaft mit beschränkter Haftung u. Co., Xantener Strasse 99, Köln-Riehl (Deutschland). — Fabrik- und Handelsmarke.

Konservierungsmittel und Geliermittel für Lebensmittel; Fruchtegelerstoffe, nämlich Fruchtgelierpulver, Pektin flüssig und in Pulverform, Alginate, Agar-Agar, Johannisbrotkernmehl und Pflanzengallerte; Obstkonserven, konzentrierte Fruchtsäfte, Fisch-, Fleisch-, Fruchtgelees, Zuckerwarengelee, Geleespeisen, Marmeladen, Fruchtextrakte, Fruchtsäfte, Fruchtegelerextrakte und gezuckerte Früchte.

OPEKTA

Nr. 190317. Hinterlegungsdatum: 15. Januar 1962, 20 Uhr.
Opekta Gesellschaft mit beschränkter Haftung u. Co., Xantener Strasse 99, Köln-Riehl (Deutschland). — Fabrik- und Handelsmarke.

Konservierungsmittel und Geliermittel für Lebensmittel; Fruchtegelerstoffe, nämlich Fruchtgelierpulver, Pektin flüssig und in Pulverform, Alginate, Agar-Agar, Johannisbrotkernmehl und Pflanzengallerte; Obstkonserven, konzentrierte Fruchtsäfte, Fisch-, Fleisch-, Fruchtgelees, Zuckerwarengelee, Geleespeisen, Marmeladen, Fruchtextrakte, Fruchtsäfte, Fruchtegelerextrakte und gezuckerte Früchte.



Nr. 190318. Hinterlegungsdatum: 8. Februar 1962, 20 Uhr.
Opekta Gesellschaft mit beschränkter Haftung u. Co., Xantener Strasse 99, Köln-Riehl (Deutschland). — Fabrik- und Handelsmarke.

Konservierungsmittel und Geliermittel für Lebensmittel; Fruchtegelerstoffe, nämlich Fruchtgelierpulver, Pektin flüssig und in Pulverform, Alginate, Agar-Agar, Johannisbrotkernmehl und Pflanzengallerte; Obstkonserven, konzen-

trierte Fruchtsäfte, Fisch-, Fleisch-, Fruchtgelees, Zuckerwarengelee, Geleespeisen, Marmeladen, Fruchtextrakte, Fruchtsäfte, Fruchtegelerextrakte und gezuckerte Früchte.



Nr. 190319. Hinterlegungsdatum: 8. Februar 1962, 20 Uhr.
Opekta Gesellschaft mit beschränkter Haftung u. Co., Xantener Strasse 99, Köln-Riehl (Deutschland). — Fabrik- und Handelsmarke.

Konservierungsmittel und Geliermittel für Lebensmittel; Fruchtegelerstoffe, nämlich Fruchtgelierpulver, Pektin flüssig und in Pulverform, Alginate, Agar-Agar, Johannisbrotkernmehl und Pflanzengallerte; Obstkonserven, konzentrierte Fruchtsäfte, Fisch-, Fleisch-, Fruchtgelees, Zuckerwarengelee, Geleespeisen, Marmeladen, Fruchtextrakte, Fruchtsäfte, Fruchtegelerextrakte und gezuckerte Früchte.



Nr. 190320. Hinterlegungsdatum: 8. Februar 1962, 20 Uhr.
Opekta Gesellschaft mit beschränkter Haftung u. Co., Xantener Strasse 99, Köln-Riehl (Deutschland). — Fabrik- und Handelsmarke.

Konservierungsmittel und Geliermittel für Lebensmittel; Fruchtegelerstoffe, nämlich Fruchtgelierpulver, Pektin flüssig und in Pulverform, Alginate, Agar-Agar, Johannisbrotkernmehl und Pflanzengallerte; Obstkonserven, konzentrierte Fruchtsäfte, Fisch-, Fleisch-, Fruchtgelees, Zuckerwarengelee, Geleespeisen, Marmeladen, Fruchtextrakte, Fruchtsäfte, Fruchtegelerextrakte und gezuckerte Früchte.



Nr. 190321. Hinterlegungsdatum: 8. Februar 1962, 20 Uhr.
Opekta Gesellschaft mit beschränkter Haftung u. Co., Xantener Strasse 99, Köln-Riehl (Deutschland). — Fabrik- und Handelsmarke.

Konservierungsmittel und Geliermittel für Lebensmittel; Fruchtegelerstoffe, nämlich Fruchtgelierpulver, Pektin flüssig und in Pulverform, Alginate, Agar-Agar, Johannisbrotkernmehl und Pflanzengallerte; Obstkonserven, konzentrierte Fruchtsäfte, Fisch-, Fleisch-, Fruchtgelees, Zuckerwarengelee, Geleespeisen, Marmeladen, Fruchtextrakte, Fruchtsäfte, Fruchtegelerextrakte und gezuckerte Früchte.



Nr. 190322. Hinterlegungsdatum: 8. Februar 1962, 20 Uhr.
Opekta Gesellschaft mit beschränkter Haftung u. Co., Xantener Strasse 99, Köln-Riehl (Deutschland). — Fabrik- und Handelsmarke.

Konservierungsmittel und Geliermittel für Lebensmittel; Fruchtegelerstoffe, nämlich Fruchtgelierpulver, Pektin flüssig und in Pulverform, Alginate, Agar-Agar, Johannisbrotkernmehl und Pflanzengallerte; Obstkonserven, konzen-

trierter Fruchtsäfte, Fisch-, Fleisch-, Fruchtgelees, Zuckerwarengelee, Geleespeisen, Marmeladen, Fruchtextrakte, Fruchtsäfte, Fruchtgeleerextrakte, und gezuckerte Früchte.

Marmeladen und Gelees selbstkochen in 1 Sekunde mit Opekta

Nr. 190323. Hinterlegungsdatum: 8. Februar 1962, 20 Uhr.
Opekta Gesellschaft mit beschränkter Haftung u. Co., Xantener Strasse 99,
Köln-Riehl (Deutschland). — Fabrik- und Handelsmarke.

Konservierungsmittel und Geliermittel für Lebensmittel; Fruchtgeleerstoffe, nämlich Fruchtgeleerpulver, Pektin flüssig und in Pulverform, Alginate, Agar-Agar, Johannisbrotkernmehl und Pflanzengallerte; Obstkonserven, konzentrierte Fruchtsäfte, Fisch-, Fleisch-, Fruchtgelees, Zuckerwarengelee, Geleespeisen, Marmeladen, Fruchtextrakte, Fruchtsäfte, Fruchtgeleerextrakte und gezuckerte Früchte.

Marmeladen und Gelees selbstkochen in 10 Sekunden mit Opekta

Nr. 190324. Hinterlegungsdatum: 8. Februar 1962, 20 Uhr.
Opekta Gesellschaft mit beschränkter Haftung u. Co., Xantener Strasse 99,
Köln-Riehl (Deutschland). — Fabrik- und Handelsmarke.

Konservierungsmittel und Geliermittel für Lebensmittel; Fruchtgeleerstoffe, nämlich Fruchtgeleerpulver, Pektin flüssig und in Pulverform, Alginate, Agar-Agar, Johannisbrotkernmehl und Pflanzengallerte; Obstkonserven, konzentrierte Fruchtsäfte, Fisch-, Fleisch-, Fruchtgelees, Zuckerwarengelee, Geleespeisen, Marmeladen, Fruchtextrakte, Fruchtsäfte, Fruchtgeleerextrakte und gezuckerte Früchte.

Marmeladen und Gelees selbstkochen in Sekunden mit Opekta

Nr. 190325. Hinterlegungsdatum: 8. Februar 1962, 20 Uhr.
Opekta Gesellschaft mit beschränkter Haftung u. Co., Xantener Strasse 99,
Köln-Riehl (Deutschland). — Fabrik- und Handelsmarke.

Konservierungsmittel und Geliermittel für Lebensmittel; Fruchtgeleerstoffe, nämlich Fruchtgeleerpulver, Pektin flüssig und in Pulverform, Alginate, Agar-Agar, Johannisbrotkernmehl und Pflanzengallerte; Obstkonserven, konzentrierte Fruchtsäfte, Fisch-, Fleisch-, Fruchtgelees, Zuckerwarengelee, Geleespeisen, Marmeladen, Fruchtextrakte, Fruchtsäfte, Fruchtgeleerextrakte und gezuckerte Früchte.

in 1 Sekunde mit Opekta

Nr. 190326. Hinterlegungsdatum: 8. Februar 1962, 20 Uhr.
Opekta Gesellschaft mit beschränkter Haftung u. Co., Xantener Strasse 99,
Köln-Riehl (Deutschland). — Fabrik- und Handelsmarke.

Konservierungsmittel und Geliermittel für Lebensmittel; Fruchtgeleerstoffe, nämlich Fruchtgeleerpulver, Pektin flüssig und in Pulverform, Alginate, Agar-Agar, Johannisbrotkernmehl und Pflanzengallerte; Obstkonserven, konzentrierte Fruchtsäfte, Fisch-, Fleisch-, Fruchtgelees, Zuckerwarengelee, Geleespeisen, Marmeladen, Fruchtextrakte, Fruchtsäfte, Fruchtgeleerextrakte und gezuckerte Früchte.

in 10 Sekunden mit Opekta

Nr. 190327. Hinterlegungsdatum: 26. Februar 1962, 20 Uhr.
Friedrich Walter Näf-Dunne, Bielstrasse 354, Bellach (Solothurn).
Handelsmarke.

Uhren für Zeitmessung jeder Art, Taschen- und Armbanduhren, Chronographen, Anhänger, Schmuckuhren, Küchen-, Wand-, Stand- und Tischuhren.

BEWOSO

Nr. 190328. Hinterlegungsdatum: 2. Februar 1962, 18 Uhr.
«Maestran» Schweizer Schokoladen AG, St. Georgenstrasse 105, St. Gallen.
Fabrik- und Handelsmarke.

Schokolade- und Konfiserieartikel.



Die Marke wird weiss, braun, golden, schwarz, grün, blau und gelb ausgeführt.

Nr. 190329. Hinterlegungsdatum: 2. Februar 1962, 18 Uhr.
«Maestran» Schweizer Schokoladen AG, St. Georgenstrasse 105, St. Gallen.
Fabrik- und Handelsmarke.

Schokolade- und Konfiserieartikel.



Die Marke wird braun, golden, rot, weiss, gelb und grün ausgeführt.

Nr. 190330. Hinterlegungsdatum: 7. Februar 1962, 19 Uhr.
Cilag-Chemie Aktiengesellschaft (Cilag-Chimie Société Anonyme) (Cilag-Chemie Limited), Hochstrasse 205-209, Schaffhausen.
Fabrik- und Handelsmarke.

Arzneimittel, Instrumente und chemische Produkte für medizinische, gesundheitliche und hygienische Zwecke; pharmazeutische Präparate; Drogen, Pflaster, Verbandmaterial, Desinfektionsmittel.

MERSILENE

Nr. 190331. Hinterlegungsdatum: 7. Februar 1962, 19 Uhr.
Cilag-Chemie Aktiengesellschaft (Cilag-Chimie Société Anonyme) (Cilag-Chemie Limited), Hochstrasse 205-209, Schaffhausen.
Fabrik- und Handelsmarke.

Arzneimittel, chemische Produkte für medizinische, tierärztliche und hygienische Zwecke; pharmazeutische Präparate, Drogen, Pflaster, Verbandmaterial, Desinfektionsmittel, Schädlingsbekämpfungsmittel, Konservierungsmittel für Lebensmittel, Parfümerien, kosmetische Mittel, Salben, chemisch-technische Zwischenprodukte und Fertigprodukte; Farbstoffe, chemische Erzeugnisse für gewerbliche, wissenschaftliche und photographische Zwecke.

CAL-U-TEST

Nr. 190332. Hinterlegungsdatum: 7. Februar 1962, 19 Uhr.
Cilag-Chemie Aktiengesellschaft (Cilag-Chimie Société Anonyme) (Cilag-Chemie Limited), Hochstrasse 205-209, Schaffhausen.
Fabrik- und Handelsmarke.

Arzneimittel, Instrumente und chemische Produkte für medizinische, gesundheitliche und hygienische Zwecke; pharmazeutische Präparate, Drogen, Pflaster, Verbandmaterial, Desinfektionsmittel.

SURGISSET

Nr. 190333. Hinterlegungsdatum: 7. Februar 1962, 19 Uhr.
Cilag-Chemie Aktiengesellschaft (Cilag-Chimie Société Anonyme) (Cilag-Chemie Limited), Hochstrasse 205-209, Schaffhausen.
Fabrik- und Handelsmarke.

Arzneimittel, Instrumente und chirurgische und chemische Produkte für medizinische, gesundheitliche und hygienische Zwecke; pharmazeutische Präparate; Drogen, Pflaster, Verbandmaterial, Desinfektionsmittel.

MERSILK

Nr. 190334. Hinterlegungsdatum: 13. Februar 1962, 13 Uhr.
Girol Aktiengesellschaft, Helenastrasse 4, Zürich 8/34.
Fabrik- und Handelsmarke.

Pharmazeutische Spezialität.

GIROLETOL

Nr. 190335. Hinterlegungsdatum: 28. Februar 1962, 22 Uhr.
Girol Aktiengesellschaft, Helenastrasse 4, Zürich 8/34.
Fabrik- und Handelsmarke.

Pharmazeutische Spezialität.

URACIDEX

Nr. 190336. Hinterlegungsdatum: 15. Februar 1962, 17 Uhr.
Aristo Corporation, 5944 East Davison Road, Detroit (Michigan, USA).
Fabrik- und Handelsmarke.

Synthetische Harze.

SANSET

Nr. 190337. Hinterlegungsdatum: 16. Februar 1962, 19 Uhr.
A. Schnebli's Söhne, Aktiengesellschaft, Brüggerstrasse 125, Baden.
Fabrik- und Handelsmarke.

Graham und Honig enthaltende Konfiserie- und Backwaren.

GRAMIEL

Nr. 190338. Date de dépôt: 19 février 1962, 18 h.
Stephano Brothers, 12 South Twelfth Street, Philadelphie 7 (Pennsylvanie, USA). — Marque de fabrique et de commerce.

Produits à base de tabac, notamment cigarettes, cigares et tabac pour la pipe.

CASCADE

Nr. 190339. Date de dépôt: 19 février 1962, 18 h.
U.S. Industries, Inc., 250 Park Avenue, New York (New York, USA).
Marque de fabrique et de commerce. — Renouvellement avec extension de l'indication des produits de la marque N° 181776. Le délai de protection résultant du renouvellement court depuis le 19 février 1962.

Embrayages magnétiques; appareils électromagnétiques et leurs parties pour des opérations automatiques d'assemblage.

TRANSFEROBOT

Nr. 190340. Data del deposito: 19 febbraio 1962, ore 20.
Cophar S.A., Gnosea (Ticino). — Marca di fabbrica e di commercio.
Prodotti cosmetici e di bellezza.

STILNAIL

Nr. 190341. Data del deposito: 19 febbraio 1962, ore 20.
Elisan S.A., Gnosea (Ticino). — Marca di fabbrica e di commercio.

Confezioni (abbigliamento).

SCODINZOLO

Nr. 190342. Date de dépôt: 20 février 1962, 18 h.
Gualtiero Giori, rue de la Paix 4, Lausanne.
Marque de fabrique et de commerce.

Machines et appareils pour l'impression.

GIORI OMNIA

Andere, durch Gesetz oder Verordnung zur Veröffentlichung im SHAB.
vorgeschriebene Anzeigen - Autres avis, dont la publication est prescrite
dans la FOSC. par des lois ou ordonnances

Extension

d'une convention collective des liquoristes dans le canton de Genève

(Loi fédérale du 28 septembre 1956 permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail)

Par arrêté du 2 février 1962, le Conseil d'Etat du canton de Genève a étendu, dans le canton, le champ d'application de la convention collective des liquoristes du 1er juin 1961, avec effet au 31 décembre 1963. Cette décision, que le Conseil fédéral a approuvée par arrêté du 5 mars 1962, a été publiée dans la Feuille d'avis officielle du canton de Genève du 21 mars 1962; elle a effet dès le lendemain de la publication dans ladite feuille.

Les clauses étendues ont également paru, sous leur forme définitive, dans la Feuille d'avis officielle, du 21 mars 1962. (AA. 71)

Genève, le 28 mars 1962.

Le département du commerce,
de l'industrie et du travail
du canton de Genève.

Agence Economique et Financière S.A., Zürich

Herabsetzung des Grundkapitals und Aufforderung an die Gläubiger gemäss Art. 733 OR

Erste Publikation

Die ausserordentliche Generalversammlung vom 30. März 1962 hat beschlossen, das Aktienkapital von Fr. 200 000 auf Fr. 100 000 herabzusetzen durch Rückzahlung von Fr. 250 auf jeder der 400 Aktien der Gesellschaft zu Fr. 500 nominell.

Die Gläubiger der Gesellschaft haben die Möglichkeit, binnen zwei Monaten seit der dritten Veröffentlichung dieser Aufforderung im Schweizerischen Handelsamtsblatt ihre Forderungen beim Notariat, Zürich (Altstadt), Talstr. 25, Zürich 1, schriftlich anzumelden und Befriedigung oder Sicherstellung zu verlangen (Art. 733 OR). (AA. 723)

Zürich, 30. März 1962.

Der Verwaltungsrat.

Penombra S.A. en liquidation, Genève

Liquidation et appel aux créanciers conformément aux articles 742 et 745 CO

Deuxième publication

En relation avec la liquidation actuellement introduite de la société Penombra S.A. les créanciers sont sommés, conformément à l'article 742 CO, de faire connaître leurs réclamations jusqu'au 15 mai 1962 auprès du liquidateur de la société, M. Emile Guillermin, expert-comptable, 18, boulevard Georges-Favon, Genève. (AA. 702)

Genève, le 27 mars 1962.

Le liquidateur: Emile Guillermin.

Banco di Roma per la Svizzera, Lugano

Bilancio al 31 dicembre 1961

dopo la ripartizione degli utili secondo le deliberazioni dell'assemblea

Attivo			Passivo		
	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.
Cassa, conto giro e conto chèques postali	73 523 224	22	Debiti a vista presso banche	24 141 147	32
Cedole	1 885	65	Altri debiti presso banche	51 446 000	—
Crediti a vista presso banche	64 153 693	28	Impegni risultanti da operazioni di riporto	4 310 000	—
Altri crediti presso banche	25 751 697	—	Conti chèques e conti creditori a vista	235 846 147	10
Effetti cambiari	27 351 851	81	Conti creditori a termine	52 023 880	11
Conti correnti debitori senza copertura	12 746 876	01	Libretti di deposito	17 608 989	30
Conti correnti debitori con copertura	143 537 218	87	Chèques e disposizioni a breve termine	190 187	90
di cui Fr. 11 200 665.90 con garanzia ipotecaria			Tratte ed accettazioni: Fr. 15 214 520.35	15 029 492	35
Anticipazioni con copertura	48 789 386	90	Altre poste del passivo	11 500 253	34
Riporti	4 315 500	—	Capitale	15 000 000	—
Titoli	20 934 660	33	Fondo di riserva legale	2 500 000	—
Stabile ad uso del banco	2 000 000	—	Fondo di riserva speciale	8 000 000	—
Altre poste dell'attivo	19 495 544	24	Dividendo esercizio 1961	1 500 000	—
			Riporto a nuovo	505 440	89
Debiti per garanzie prestate: Fr. 79 223 161.28			Garanzie prestate: Fr. 79 223 161.28		
	442 601 538	31	Impegni per effetti riscontanti: nessuno		
				442 601 538	31
Uscite			Entrate		
	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.
Interessi passivi	3 886 014	59	Riporto del saldo dell'anno precedente	517 441	09
Provvigioni	277 505	97	Interessi attivi	7 233 707	42
Organi della banca e personale	1 732 375	01	Provvigioni	1 690 324	33
Contributo al fondo di previdenza del personale	149 970	95	Provento del portafoglio cambiario	1 306 061	50
Spese generali e d'ufficio	955 623	06	Reddito del portafoglio titoli	1 787 037	54
Imposte e tasse	1 803 402	40	Proventi dello stabile	172 625	—
Ammortamenti ed accantonamenti	530 000	—	Diversi	143 136	02
Riporto del saldo dell'anno precedente	Fr. 517 441.09				
Utile netto esercizio 1961	Fr. 3 087 999.80	89			
	12 940 332	90		12 940 332	90

Mitteilungen - Communications - Comunicazioni

Lutte contre le renchérissement

Réponse donnée le 22 mars 1962, au nom du Conseil fédéral, par M. le Conseiller fédéral H. Schaffner aux interpellations de MM. Frainier, Lenenberger, Heil et Meyer-Boller, Conseillers nationaux, sur la lutte contre le renchérissement.

Depuis plusieurs mois, l'évolution des prix suscite dans l'opinion publique de notre pays une inquiétude croissante. Le renchérissement et les moyens de le combattre sont devenus un thème essentiel de la politique économique, dont se préoccupent intensément les organes fédéraux et cantonaux responsables, ainsi que les associations économiques et la presse. Aussi le Conseil fédéral saisit-il volontiers l'occasion que lui donnent les interpellations de MM. Frainier, Lenenberger, Heil et Meyer-Boller, Conseillers nationaux, pour faire part au Conseil de son appréciation de la situation.

L'évolution du renchérissement. En ce qui concerne d'abord l'évolution proprement dite du renchérissement, il convient de faire remarquer ce qui suit: L'expansion économique, dont les conséquences retiennent aujourd'hui notre attention, a débuté au printemps 1959. Les premières répercussions — encore relativement faibles — qu'elle a exercées sur les prix ont commencé à se manifester en 1960. De janvier à octobre, l'indice suisse des prix à la consommation est passé de 181 à 184,9 points, ce qui représente une progression de 2,2%. Depuis lors jusqu'en avril 1961, l'indice est demeuré stable dans l'ensemble; il a même marqué un recul d'environ 1/2%. Par la suite, les prix se sont remis en mouvement. C'est ainsi qu'en octobre 1961, l'indice des prix à la consommation avait atteint 191 points, accusant une avance de 3,6% dans l'espace de six mois, soit de 1/2% approximativement en moyenne par mois. A partir de ce moment, la hausse n'a pas subi d'interruption. L'indice est encore monté de 0,2 à 0,3% par mois pour s'établir à près de 192 points à fin février de cette année. Par rapport au mois correspondant de l'année précédente, nous avons enregistré un renchérissement de 3,5% à fin décembre et même de 4,1% à fin février.

Les sérieuses appréhensions qu'a fait naître dans notre pays la forte et rapide hausse des prix notée au cours de ces derniers mois s'expliquent aussi par le fait qu'à la différence de maints autres Etats, nous n'avons pas été habitués, durant les quinze années qui ont suivi la fin de la seconde guerre mondiale, à un renchérissement aussi prononcé. Entre 1945 et 1960, l'indice suisse des prix à la consommation s'est élevé, en moyenne annuelle, de 152 à 183,3 points, soit d'approximativement 1 1/3% en moyenne par an. Comparativement à ce taux, le renchérissement de 3 1/2% constaté en 1961 est évidemment très marqué. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que l'évolution, quoique relativement calme dans l'ensemble depuis la fin de la guerre, n'a pas toujours été exempte d'à-coups. Entre 1946 et 1948, de même qu'entre 1950 et 1952 il y a déjà eu des périodes caractérisées par de sensibles hausses de prix qui ont fait faire à l'indice des bonds de plus de 4 1/2% dans l'espace d'un an.

La récente évolution des prix doit aussi retenir toute notre attention lorsque nous la comparons avec celle qui est intervenue dans d'autres Etats industrialisés dont nous affrontons la concurrence sur les marchés internationaux. Pour ce qui a trait à la dépréciation de la monnaie, phénomène commun à tous les pays depuis la fin de la guerre, nous avons toujours figuré au bas de l'échelle jusqu'à ces derniers temps. A cet égard, nous ne ferons porter notre parallèle que sur la période qui a suivi le boom coréen proprement dit, soit sur les années 1953 à 1959. Durant ces six ans, l'accroissement du coût de la vie en Suisse s'est inscrit à 7%. L'indice des prix à la consommation a progressé en revanche de 9% aux Etats-Unis, de 10% en Allemagne, en Belgique et au Canada, de 13% en Italie, de 19% en Suède, au Danemark et aux Pays-Bas, de 20% en Grande-Bretagne et de 29% en France.

Cette situation, si favorable pour notre pays, se modifie si nous comparons l'évolution des prix en Suisse et ailleurs en 1960 et 1961, deux années marquées chez nous, comme nous venons de l'exposer, par une accélération du renchérissement. Etant donné qu'en ce qui concerne l'étranger, nous ne disposons généralement pas, à l'heure actuelle, de chiffres s'étendant au-delà de novembre 1961, notre comparaison portera sur une période allant de fin novembre 1959 à fin novembre 1961. Au cours de ces 21 mois, l'indice suisse des prix à la consommation est monté de 5,2%. En Belgique, en revanche, les prix sont demeurés pratiquement stables. Au Canada, aux Etats-Unis et dans la République fédérale d'Allemagne, le renchérissement est resté inférieur à 3%; il s'est établi entre 3 et 4% aux Pays-Bas et en Italie et n'a dépassé le niveau noté dans notre pays qu'en Grande-Bretagne, en Suède et en France. Jusqu'en 1959 inclusive, la Suisse était le pays qui avait le mieux défendu la stabilité de sa monnaie. Au cours des deux dernières années, il est tombé au septième rang dans la liste des pays compris dans nos comparaisons.

Les causes du renchérissement. Il est aisé de déceler les causes du renchérissement. Elles résident dans l'intensité et le dynamisme de l'expansion économique de notre pays. Pour illustrer le rythme auquel l'activité n'a cessé de s'intensifier depuis le printemps 1959, il suffit de faire remarquer qu'entre 1958 et 1961, les exportations se sont accrues d'un tiers en chiffre rond, la progression s'inscrivant à 71% pour le volume global des projets de construction, à 103% pour les projets de construction du secteur privé, à 30% environ pour le chiffre d'affaires du commerce de détail et à plus de 50% pour les avoirs en banque. Au début, tout le monde s'est félicité du nouvel essor économique, notamment l'industrie textile qui l'appelaient de ses vœux pour se relever d'une très grave dépression. Dès l'été 1960, toutefois, sont apparus nettement les indices d'une extension malsaine de l'activité; c'est en 1961 que s'est manifestée la surexpansion proprement dite de notre économie. Ce phénomène s'est traduit d'abord par une forte demande excédentaire qui a eu pour corollaires un accroissement constant des importations et de l'effectif de la main-d'œuvre étrangère, une pénurie aiguë de travailleurs et un sensible prolongement des délais de livraison. Cette demande excédentaire est la cause spécifique de l'élévation du niveau des prix et des coûts et risque de continuer à altérer le pouvoir d'achat de notre monnaie. Etant donné que l'accroissement de l'offre est de plus en plus entravé par la surcharge de notre appareil de production et ne cesse de donner une forte impulsion aux investissements en installations et en équipements, il y a même lieu de craindre une intensification de la demande excédentaire génératrice d'inflation, à moins que des mesures ne soient prises dans les domaines les plus divers pour neutraliser ou atténuer le gonflement excessif de la demande.

Parmi les secteurs qui ont déclenché le processus d'expansion et provoqué finalement la surchauffe économique que nous enregistrons actuellement, il faut mentionner en premier lieu les exportations dont l'ampleur — stimulée par la capacité de concurrence de notre économie, dont nous avons déjà parlé — a dépassé tous les records précédents. Si le développement de nos exportations s'est quelque peu ralenti au cours de ces derniers mois, cela est dû essentiellement à une atténuation du volume des ventes des industries de biens de consommation — plus particulièrement de l'industrie textile et de l'industrie horlogère. Les exportations de l'industrie des métaux, des machines et appareils, par exemple, continuent en revanche à progresser encore notablement à l'heure actuelle. Dans la mesure où les ventes des industries en expansion ne s'accroissent plus à la même cadence que jusqu'à présent, ce n'est pas tant à la suite d'un fléchissement de la demande qu'en raison de délais de livraison fort longs dus au fait que notre appareil de production est surchargé. Indépendamment des exportations — et en partie assurément à cause même de leur essor extraordinaire — les investissements en constructions, installations et équipements ont aussi contribué largement à l'emballement de la conjoncture. Pour citer encore un chiffre dans un autre domaine, précisons que le volume des constructions industrielles et artisanales a dépassé de 51% en 1961 le niveau noté l'année précédente et de 91% le chiffre correspondant de 1958. Enfin, la consommation privée a également donné une forte impulsion à l'expansion. La notable augmentation de la population active et l'amélioration des revenus individuels ont eu pour effet, en 1961, d'élever de 10% le chiffre d'affaires du commerce de détail.

Les freins usuels de la conjoncture n'ont pas fonctionné. Certaines circonstances propres à notre économie expliquent pourquoi l'expansion de l'activité a été plus durable et plus marquée en Suisse que dans maints autres Etats et pourquoi elle a abouti finalement à une surchauffe aussi prononcée de l'appareil de production. Relevons d'abord que la grande élasticité de l'offre d'emplois a favorisé la croissance économique de notre pays. Le recours à un effectif considérable de main-d'œuvre étrangère, qui a servi il est vrai à compenser jusqu'à un certain point les effets de la réduction de la durée du travail, nous a permis d'étendre notre capacité de production bien au-delà du niveau que nous aurions atteint avec la seule main-d'œuvre du pays. En été 1961, le nombre des étrangers au bénéfice d'un permis de séjour temporaire s'élevait à 518 000 et excédait de 26% le chiffre noté une année auparavant. En d'autres termes, une personne occupée sur cinq est étrangère et titulaire d'une autorisation provisoire de séjour. Dans les fabriques, la proportion des étrangers s'inscrit en moyenne à près de 30%; elle représente 50% et plus dans certaines branches industrielles. Le puissant afflux de main-d'œuvre étrangère n'a pourtant pas atténué la tension sur le marché du travail.

Il sied de relever, d'autre part, que les effets modérateurs qu'aurait dû normalement exercer une raréfaction du crédit consécutive à l'intensification de l'activité économique ne se sont pour ainsi dire pas produits jusqu'à présent, bien que la Confédération et la Banque nationale aient pris diverses mesures restrictives d'ordre monétaire. Malgré l'ampleur des crédits sollicités par l'économie, la liquidité du marché de l'argent et des capitaux est demeurée étonnamment forte du fait que l'on a enregistré, dès le milieu de 1960, un afflux ininterrompu de capitaux en provenance de l'étranger, que l'on peut évaluer à plusieurs milliards de francs. Il s'agit en partie d'avoirs étrangers, mais aussi du rapatriement de fonds suisses importants. Cet apport de capitaux a complètement neutralisé les facteurs internes tendant à limiter l'offre de crédits et permis à notre économie d'y recourir pour le financement de ses investissements bien au-delà de la limite déterminée par la formation courante de l'épargne intérieure, sans qu'il en résulte pour autant une raréfaction sur le marché.

Les perspectives pour l'année en cours. On ne saurait terminer cet exposé succinct de la situation sans rappeler qu'au cours du second semestre 1961, on a enregistré ici et là certains signes d'un ralentissement de l'expansion. Il ne faut cependant pas céder à la tentation d'en conclure qu'ils annoncent le retour à une évolution normale et une atténuation des dangers que la surexpansion fait peser sur notre économie. Ce ralentissement montre, bien plus, que les marges d'expansion du bâtiment et de nombre d'industries sont devenues plus étroites et qu'ils auront de moins en moins de possibilités d'augmenter encore leur production. De manière générale, la diminution du taux d'accroissement de la production n'est donc pas commandée par l'évolution de la demande. L'industrie textile constitue toutefois une exception importante; nombre d'entreprises enregistrent un net fléchissement de l'afflux des commandes et des réserves de travail. Il convient aussi d'ajouter qu'en 1961, la cadence de l'expansion est devenue nettement plus lente dans l'aire de la CEE — en Allemagne tout particulièrement. On est plus ou moins dans l'incertitude quant à la vigueur et à la durée de la reprise qui se dessine aux Etats-Unis. En conséquence, il n'est pas absolument exclu qu'à côté du textile, les exportations de maintes branches prennent un cours plus calme ces prochains mois. Si tel était le cas, le degré d'emploi demeurerait longtemps encore sans changement, le volume des commandes en portefeuille étant généralement très élevé. Enfin, les facteurs qui alimentent l'expansion à l'intérieur n'ont rien perdu de leur dynamisme, de sorte qu'à vue humaine on peut admettre que les tensions, voire les surpressions auxquelles notre économie est soumise se manifesteront pendant des mois encore avec la même vigueur. Quoiqu'il en soit, il serait peu sage, dans les circonstances présentes, d'escompter quelque renversement prochain et profond qui dissiperait tout naturellement les soucis liés aux aspects inquiétants de la surexpansion.

La lutte contre le renchérissement. Le Conseil fédéral a suivi dès le début les progrès de l'expansion économique. Au cours de l'automne 1960, il a attiré l'attention des cantons sur les signes de surchauffe que l'on notait d'ores et déjà dans le bâtiment. Au début de l'été 1961, il a procédé aux premiers échanges de vues avec les associations économiques centrales. Il n'a pas encore été possible de s'entendre à ce moment sur des mesures précises en vue de tempérer l'expansion. Il a fallu attendre la vague de hausse de l'automne dernier pour créer dans tous les milieux le climat qui est indispensable pour déclencher une offensive efficace contre le renchérissement.

Les mesures prises par les employeurs. Vers la fin de l'an dernier déjà, le «Vorort», l'Union centrale des associations patronales suisses et l'Union suisse des arts et métiers ont fait part à leurs sections de leur intention d'adresser

aux milieux économiques un appel pressant à la mesure. Cette proposition a été bien accueillie de manière générale. De tous côtés, on a estimé que l'économie doit s'imposer de plein gré une stricte discipline pour prévenir des interventions des pouvoirs publics (d'ailleurs déjà suggérées ici et là) peu compatibles avec nos conceptions libérales. Le 23 janvier 1962 a été publiée la « Déclaration des organisations centrales de l'économie au sujet de la situation conjoncturelle ». Convaincues qu'une nouvelle hausse inflationniste des salaires et des prix, de nature à compromettre la capacité de concurrence du pays, entraînerait de graves inconvénients et dangers d'ordre économique, social et politique, les organisations invitent le patronat suisse à réexaminer les programmes d'investissement, à renoncer à toute nouvelle réduction de la durée du travail, à ne pas augmenter sensiblement l'effectif total de la main-d'œuvre et à faire preuve de mesure en matière de prix et de salaires. Simultanément, les grandes associations patronales ont exprimé le vœu que les autorités et les organisations de salariés coopèrent à l'effort visant à tempérer le cadence de l'expansion.

Une circulaire du « Vorort » et de l'Union centrale des associations patronales suisses a encore précisé les mesures que les entreprises devraient prendre pour atteindre cet objectif. Au sujet de la nécessité de différer tous les investissements qui ne sont pas urgents, la circulaire recommande en particulier aux entreprises de renoncer à ceux qui tendent au premier chef à augmenter les capacités de production et qui sont de nature à provoquer un accroissement des besoins de main-d'œuvre. Les associations patronales, en particulier celles des branches où l'expansion est particulièrement marquée, sont invitées à faire en sorte que ces recommandations soient suivies. Ce document attire l'attention sur les possibilités qui s'offrent d'investir davantage hors des frontières, c'est-à-dire de transférer certaines productions dans les pays où les travailleurs étrangers sont originaires. Enfin, le « Vorort » et l'Union centrale ont suggéré la conclusion, dans les différentes branches, d'un « Gentlemen's agreement » aux termes duquel les entreprises s'engageraient à ne pas augmenter — ou du moins pas au delà de certaines limites — leurs effectifs de main-d'œuvre.

Les engagements pris par diverses branches, soit antérieurement, soit ultérieurement à l'appel précité, de ne pas augmenter leurs prix cette année démontrent bien que de larges milieux économiques ont compris la nécessité d'une offensive énergique contre le renchérissement. Des promesses de ce genre ont été notifiées par les producteurs de ciment, de gypse et d'éternit, les fabricants de chaux hydraulique, l'Association suisse des fabricants de briques et tuiles et l'Association suisse des fabricants de panneaux légers. Pour le moment, la hausse des prix est donc fortement freinée dans le domaine des matériaux de construction. La Communauté des producteurs et industriels suisses d'aluminium a suivi cet exemple. Elle a donné l'assurance que les prix de l'aluminium brut et des produits laminés et pressés ne seront pas majorés en 1962. L'industrie suisse du papier, de la cellulose et de la pâte à papier, puis les fabricants de carton ont suivi le mouvement. Peu après, les cinq grandes sociétés bâloises de l'industrie des produits chimiques et pharmaceutiques ont renoncé à toute augmentation des prix à l'intérieur jusqu'à la fin de l'année. Le Groupe des entrepreneurs suisses de travaux publics a recommandé à ses membres de s'abstenir de toute majoration des tarifs de location des excavatrices et des machines utilisées pour la construction des routes. Enfin, il y a quelques jours, l'industrie de la rayonne s'est déclarée prête à renoncer à toute hausse des prix en 1962.

Nombre d'autres branches ont informé le Département fédéral de l'économie, publique qu'elles envisagent également de prendre des engagements similaires. Point n'est besoin de relever combien un élargissement du cercle des entreprises qui renoncent à ne pas augmenter leurs prix serait souhaitable.

L'appel des associations centrales a également eu d'heureux effets dans le secteur de la main-d'œuvre. Le comité directeur de l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie a proposé à ses membres un « Gentlemen's agreement » aux termes duquel les entreprises membres s'abstiennent d'augmenter les effectifs de main-d'œuvre pendant un an et d'engager des travailleurs qui ont changé d'emploi trois fois ou davantage au cours des deux dernières années. Enfin, les membres doivent respecter certaines règles en ce qui concerne les insertions relatives à l'engagement de personnel. L'assemblée générale de l'association a accepté ce projet.

Le Conseil fédéral félicite l'industrie des machines de cette initiative. Elle constitue un apport précieux à l'effort entrepris pour prévenir une nouvelle aggravation du phénomène de surexpansion et pour alléger les soucis d'ordre économique et politique que nous cause l'afflux croissant de travailleurs étrangers. Le Conseil fédéral recommande instamment aux autres branches — à celle du bâtiment par exemple — de fixer un plafond à leurs effectifs de main-d'œuvre.

Limitation des crédits ouverts par les banques. Le directoire de la Banque nationale, en accord étroit avec les associations patronales centrales, a pris une nouvelle initiative aux fins de contribuer également — par des mesures appropriées dans le secteur du crédit — au freinage de l'expansion. Nous avons déjà relevé que les circonstances anormales qui caractérisent le marché suisse des capitaux ont jusqu'à maintenant largement privé de leur efficacité les mesures visant à comprimer le crédit, dont l'effet est habituellement automatique en phase d'expansion. Alors que les investissements devraient être freinés par le biais du crédit, la grande liquidité du marché a permis, au contraire, de réaliser tous les projets d'investissement. Persuadée que les mécanismes du marché devraient être complétés par des mesures efficaces, la Banque nationale a examiné, à fin janvier, la situation avec les représentants des banques et de l'industrie aux fins de déceler les possibilités qui s'offrent d'engager les établissements financiers à limiter l'ampleur des crédits; cette limitation devrait être assortie d'une sélection plus sévère des projets d'investissement de l'économie privée et des pouvoirs publics.

Lors de cet entretien, tous les participants ont admis qu'il n'est pas possible de laisser libre cours au renchérissement. Ce comportement a permis au directoire de la Banque nationale d'arrêter avec les autres banques des mesures visant à limiter l'ampleur des crédits. En vertu de cet accord, les établissements financiers freineront sensiblement l'ouverture de crédits en 1962 et, éventuellement, l'année suivante.

Bien que les échanges de vues aient montré que les promesses de crédit faites par les banques pour 1962 portent sur des montants déjà très élevés, il n'en reste pas moins que cette convention les engagera à n'accorder de nouveaux crédits qu'avec la plus grande réserve. Il va sans dire que les répercussions de cette politique sur les investissements apparaîtront particulièrement heureuses dans les circonstances présentes. Cette méthode, tout en concourant à ralentir le taux d'accroissement du crédit, aura l'avantage de ne pas déclencher une montée générale des taux d'intérêt.

Avis donnés par les milieux de salariés. Les groupements de salariés insistent eux aussi, aujourd'hui, pour qu'une offensive générale soit déclenchée contre le renchérissement. Il y a lieu de mentionner ici les déclarations faites par l'Union syndicale suisse au sujet de l'appel des associations faïtières du patronat. Rappelons aussi que la communauté d'action des salariés et consommateurs a adressé au Conseil fédéral, le 1^{er} février, une requête dans laquelle elle fait une série de propositions sur la façon de lutter contre les tendances à la hausse des prix. De l'avis de cette communauté d'action, l'inefficacité des mesures prises pour restreindre le crédit est une des causes décisives de la situation peu satisfaisante où l'on se trouve aujourd'hui. C'est pourquoi l'une des propositions les plus importantes de ce groupement tend à ce qu'on mette à la disposition de la Banque nationale suisse quelques moyens d'action en matière de crédit qui lui manquent encore mais qui existent depuis longtemps à l'étranger. On voudrait que notre établissement d'émission fût mis en mesure de pratiquer avec efficacité une politique du « marché ouvert » et fût en outre autorisé à exiger des banques qu'elles fassent certaines réserves minimums, adaptées à la situation économique du moment. On recommande également de fixer des limites de charges pour certaines acquisitions, notamment dans le domaine immobilier, et d'imposer le paiement d'acomptes minimums dans la vente à tempérament. D'autres propositions de la communauté d'action concernent le régime fiscal des investissements et la politique relative au marché du travail. Le contrôle de l'arrivée de la main-d'œuvre devrait — est-il dit — passer des cantons à la Confédération, de façon à empêcher la concurrence entre cantons dans la voie de l'expansion économique. Il importerait aussi, ajoute la requête, d'empêcher que l'effectif des travailleurs étrangers n'augmente encore, étant donné que le degré politiquement acceptable est déjà atteint, sinon dépassé. La communauté d'action pense cependant qu'une nouvelle augmentation du nombre des travailleurs étrangers n'est pas recommandable du point de vue économique également, car une immigration excessive exerce de plusieurs façons une influence défavorable sur l'accroissement de la productivité de l'économie suisse. Se fondant sur des considérations d'ordre social, la communauté d'action demande en outre que l'octroi des autorisations d'entrée à des travailleurs étrangers soit désormais assorti de la condition que l'employeur s'occupe d'une manière convenable de trouver les logements nécessaires pour son personnel.

Tout ce que font et disent les groupements d'employeurs et de salariés montre clairement que les milieux économiques sont très fermement décidés à participer d'une manière constructive à la lutte contre la « surechauffe » et la hausse des prix et qu'ils sont prêts, pour cela, à renoncer à exploiter à fond les avantages que leur offre la situation du moment. Le Conseil fédéral est convaincu qu'une discipline que saurait s'imposer l'économie constitue un moyen efficace de lutte contre le renchérissement. C'est pourquoi il salue les mesures prises par les milieux d'exploitants et suit avec attention et un vif intérêt les efforts qui se poursuivront dans ce sens.

Après ce début encourageant, il prendra lui-même l'initiative de réunir les représentants du patronat et du salariat pour qu'ils discutent les problèmes que les employeurs et les salariés ne peuvent résoudre qu'en commun. Dans les circonstances actuelles, ces discussions en commun devront porter principalement sur la question de la durée du travail, l'admission de la main-d'œuvre étrangère et la politique des prix et des salaires.

Lors de sa dernière assemblée des délégués, l'Union suisse des paysans a manifesté clairement que l'agriculture se considère comme victime de l'expansion économique, affirmant que le correctif qu'elle obtient dans le sens d'une parité du revenu est insuffisant et — cela a été souligné — ne s'obtient qu'avec peine et retard. C'est pourquoi on pense que l'agriculteur a tout intérêt à ce que les prix et les salaires se stabilisent. Le communiqué publié à ce sujet est le suivant:

« L'agriculture suisse approuve en principe l'idée d'une stabilisation générale des prix. Cependant, elle doit exiger de ses partenaires économiques qu'ils reportent, eux également, sous la forme d'une réduction générale de leurs prix, les avantages et les gains qu'ils réalisent grâce aux progrès découlant de la productivité. »

Cette conférence qui doit réunir les représentants du patronat et du salariat à l'effet de jeter un pont est, à l'heure actuelle, nous l'espérons, plus utile et promet plus que les grandes discussions théoriques qui ont eu lieu précédemment en Suisse et ailleurs et dans lesquelles on s'est borné à se jeter des accusations à la tête.

Mesures à prendre par les pouvoirs publics. Tout utiles et indispensables que soient les initiatives et les efforts de l'économie privée, ils ne seront pleinement efficaces que s'ils sont appuyés et complétés par des mesures des pouvoirs publics. L'activité excessive qu'on constate dans le domaine des investissements ne peut, en particulier, pas être ramenée dans une juste limite que si la Confédération, les cantons et les communes — qui confient d'importantes commandes à l'industrie, notamment à celle de la construction — soumettent leurs programmes d'investissements à un contrôle très sévère et consentent à ajourner à des temps un peu plus calmes l'exécution de tous les projets qui ne sont pas d'une extrême urgence. Si nous ne voulons pas que des travaux privés de peu d'intérêt soient exécutés à la place d'importants projets que les pouvoirs publics avaient ajournés dans leur secteur — comme ce fut le cas précédemment — il faut ouvrir la voie à une certaine coordination des investissements publics et privés. Pour obtenir ce résultat, il faudra commencer par le secteur des constructions, car les enquêtes faites par le délégué aux possibilités de travail nous renseignent exactement sur les projets du domaine privé et du domaine public. C'est d'ailleurs dans ces domaines que la coordination paraît de beaucoup la plus urgente. Bien qu'on ne dispose pas encore de tous les résultats de la dernière enquête du délégué, il faut compter que les projets de construction pour l'année courante totalisent une somme de près de 10 milliards de francs, contre quelque 8 milliards en 1961 et 6,4 en 1960. Ces chiffres se passent de commentaire, même si l'on considère que les frais de construction ont fortement augmenté ces tout derniers temps. Dans cet ordre d'idées, il y aurait aussi lieu d'examiner si la Confédération ne devrait pas, temporairement, subordonner l'allocation de subventions légales pour des investissements à la condition qu'il s'agisse de travaux urgents.

Le Conseil fédéral attacherait beaucoup de prix, dans ces circonstances, à ce qu'il se forme, un peu partout dans le pays, de petits groupes régionaux d'experts, qui examineraient à fond l'état du marché de la construction. Lorsqu'ils constateraient que l'effort demandé à l'industrie de la construction est manifestement trop grand, ces groupes — en liaison avec l'industrie du bâtiment, avec les grands adjudicateurs de travaux du secteur public et privé, avec les banques et autres institutions de financement et avec les associations économiques — feraient tout ce qui est en leur pouvoir, par la voie de pourparlers

et en faisant appel à la raison, pour provoquer une détente. Il incomberait à la Confédération de coordonner l'activité de ces groupes et de faciliter autant que possible leur travail par l'élaboration de directives. Le Conseil fédéral compte convoquer prochainement les cantons à une conférence pour s'entretenir avec eux de la situation économique et, par la même occasion, pour discuter la question de la constitution de ces groupes d'experts. Pour la Confédération, il semble aller de soi qu'elle continue d'appliquer, dans le domaine financier et dans celui du marché de l'argent, sa politique conjoncturelle, c'est-à-dire qu'elle fasse tout ce qui est en son pouvoir, en 1962 également, pour obtenir des excédents actifs dans son compte financier en réduisant aussi fortement que possible les dépenses, tout en usant de retenue dans le remboursement de ses dettes. Le Conseil fédéral a l'intention de demander aussi aux dirigeants du fond de l'AVS et de la caisse nationale d'assurance en cas d'accidents d'adapter autant que possible leur politique en matière de placements aux exigences de la situation économique du moment. Aussi longtemps que notre marché de l'argent et des capitaux se distinguera par une forte liquidité et que des sommes importantes arriveront de l'étranger, le Conseil fédéral ne modifiera pas la pratique libérale suivie jusqu'à présent lorsqu'il s'agit d'autoriser l'exportation de capitaux. Enfin, les services compétents devront examiner si l'on pourrait, sans compromettre à longue échéance, nos intérêts de pays exportateur, exercer une certaine influence sur les exportations en montrant encore plus de retenue, pendant quelque temps, dans l'octroi de la garantie des risques à l'exportation.

Mesures à longue échéance. Pour toutes les mesures indiquées jusqu'à présent, il existe déjà les bases légales nécessaires. La mise en train de ces mesures peut donc commencer sans délai. Pour d'autres mesures proposées, qui complèteraient ce dont nous avons besoin pour pratiquer une politique adaptée à la conjoncture économique, nous manquons actuellement de la compétence nécessaire. Certaines d'entre elles exigeraient l'adoption préalable de lois fédérales. Il y en a même pour lesquelles il faudrait compléter la constitution. Cette remarque vaut en particulier pour les mesures proposées par la communauté d'action des salariés et consommateurs en tant qu'il s'agit d'accroître les moyens d'action à disposition de la Banque nationale suisse dans le domaine du crédit: institution de réserves légales minimums, développement de la politique du «marché ouvert», fixation d'une limite de charges. On peut cependant songer aussi, dans cet ordre d'idées, à des mesures fiscales, qui tendraient par exemple à favoriser fiscalement celui qui diffère pour peu de temps des investissements ou celui qui opère des investissements dans des pays en voie de développement. Mentionnons également les facilités douanières à accorder aux entreprises qui désirent transférer à l'étranger certaines parties de leur activité. Après avoir passé en revue, ces derniers mois et semaines, les moyens à disposition pour lutter contre l'inflation et avoir constaté à nouveau que leur efficacité est très limitée, nous devons nous demander sérieusement s'il ne conviendrait pas de créer prochainement les bases légales que nécessite l'une ou l'autre des mesures susmentionnées. Cet examen a commencé. Les conversations qui seront engagées avec les associations faîtières de l'économie et les cantons donneront l'occasion de s'entretenir de ces questions.

77. 2. 4. 62.

Ausland-Postüberweisungsdienst — Service intern. des virements postaux

Umrechnungskurs vom 31. März 1962 — Cours de conversion dès le 31 mars 1962

Belgien und Luxemburg: Fr. 8.76½; Dänemark: Fr. 63.40; Deutschland: Fr. 109.05; Frankreich NF: Fr. 89.05; Italien Fr. — 70½; Marokko: DH: Fr. 87.30; Niederlande: Fr. 120.90; Norwegen: Fr. 61.25; Oesterreich: Fr. 16.90; Schweden: Fr. 84.70.

Grossbritannien und Irland (Eire): 1 £ Sterl. = Fr. 12.26. Zahlungen durch Vermittlung der (par intermédiaire de la) Swiss Bank Corporation, London; Postcheckrechnung Nr. V 600, Basel.

77. 2. 4. 62.

Postcheckverkehr, Beitritte — Chèques postaux, adhésions

Aarau: Jubiläumfond FC Aarau VI 13503. — Reisekasse kant. Bauschule Klasse 59-63 VI 13508. Aarberg: Haupt Peter Vertreter Shell Switzerland III 11382. Airol: Commissione di tiro 12. tiro cantonale XI 7241. Amlikon: Schützengesellschaft VIII 5437. Arbon: Miller-Grobli Anton Coiffeurmeister IX 17086. Areuse: Hunkeler May Mlle Grandchamp IV 7317. Ascona: Arista Verlag Bisang Friedrich XI 7251. — Bresciani Elvina pettinatrice XI 7255. Aubonne: Garage Elite E. Bohren II 23536. Augst (BL): Schützengesellschaft V 31913. Auvornier: Immeuble Tertre 6 R. Girardier IV 7321. Bäch (SZ): Tessa Marie Texa-Kunststapferei VIII 59229. Baden: Humbel Beda Notar IV 13517. — Meier-Petershans Robert VI 13513. — Reist Marie Frau Teppiche Textilien aller Art VI 13509. — Schneider Franz Gärtneri VI 13522. — Walser Charles Dr. med. dent. VI 13501. Balerna: Fulcor Sagl idrotecnica Xla 8078. Basel: Berger Ludwig Dr. Archäologe V 5245. — Fuchs W. Glasschreiberei und Thermometergeschäft V 26069. — Guenat A. Jura-Taxi V 27364. — Höhn Heini Vertreter V 29232. — Jeger-Banchini Max V 20110. — Kellenberger Arnold elektrische Anlagen V 2109. — Kellenberger & Co A. Radio Television V 4645. — Kirchlicher Sozialdienst der Münstergemeinde V 27316. — Lichtenhahn Rudolf kfm. Angestellter V 31947. — Phönix-Armaturen AG V 9032. — PTT-Union Union Schweiz. PTT-Beamter Hauswarte V 7196. — Revesta AG V 9156. — Rudin Hans Malergeschäft V 27256. — Schaffner-Hediger E. V 21698. — Schmidli-Hafner Franz und Clara V 31948. — Stiftung Traugott Sandmeyer V 15748. — Tschantré Margrit Frau V 30049. Basse-Nendaz: Lathion Albert boulangerie II 6724. Bellinzona: Aut Elsa caffè Indipendenza XI 7257. — Associazione ticinese autocartrasportatori internazionali (ATAI) XI 7111. — Corso montiori Asti XI 7243. Zurin Renato XI 5151. Bern: Berner Jugendbund Orion III 22941. Club deportivo Español II-Helvético III 24372. — Ernst Hansruedi neuzetliche Wohnungsgestaltung Teppich-Versand Bümpliz III 30350. — Hausverwaltung neuzetliche 14 Werner Glauser III 29606. — Jubiläumsgabe für alte und kranke Schwestern Rotkreuz-Pflegerverschulung Lindenhof III 30326. — Kirchgemeinde Nydegge Aktion Brot für Brüder III 30350. — Maeder Hans Versicherungen III 27645. — Vereinigung der Freunde des katholischen Akademikerhauses III 25941. Bernex: Amoudruz Jean garage II 11754. Biaseca: Comitato 41 convegno alunni XI 7258. Biel-Bienne: Boshung-Biezzer C. IVa 11081. — Hauskonto Beunde 10 Lengnau H. Weiss IVa 7704. — Reformiertes Bergheim Bözingen IVa 11085. Birmensdorf (ZH): Erni-Nievergelt Hans VII 59230. Boudevilliers: Société sportive Les Caballeros IV 7307. Bottmingen: Wirz-Deck E. V 28293. Briz: Loewer A. Spielwaren chocolats cigarettens II 7056. Brissack: SCAB Import Export XI 7253. Brugg (AG): Spettel Alfons Metallbau VI 13505. Bühlach: Weidmann Ernst Schlosserei VIII 59237. Bulle: Groupe des Courales IX 5533. Burgdorf: Foto Sport-Klick Georg Hochstätter IIIb 2676. — Nerzmann Diana Visionnaire Roland Python IIIb 1222. — Wehrsportverein IIIb 2677. Busswil b. Melchnau: Gerber Fritz Sägerei IIIa 436. Carona: Hoienig Eva signorina Ciona Xla 8094. Cassarate: Palme-Rezzonico Bruna Xla 8096. Cevio: Moretti Nelson XI 7262. Cham: Furrer & Hübscher Transporte VII 9755. Château-d'Oex: Roch Ami adm. postal IIb 496. La Chaux-de-Fonds: Police sanitaire et cimetiére communal IVb 4258. — Thuillard Jacques bureau technique IVb 1399. — L'Epilattier René IVb 4885. — Steinmann-Perret Pierre IVb 4675. Cheseaux-sur-Lausanne: Kuff Robert II 23518. Chiasso: Novispes SA Xla 8088. Chur: Schwander Bruno beratender Ingenieur ETH X 8146. — Stiftung Ungarische Dominikanerinnen Verwaltung V. Döbal X 8152. Cologny: Peyer Robert J. commercant I 16684. Colombier

(NE): Fighetti Marcel IV 7315. Corminboeuf: Goumaz Gérard secr. Ila 599. Cortaillod: Centenaire Echo du Vignoble IV 7305. Cossonay-Gare: Gétaz Albert chauffages centraux II 23538. Cossonay-Ville: Football-club Cossonay II 23432. Courchavon: Comité de loterie IVa 11087. Court: Oehninger Ernest IVa 11078. Couvet: Pozzetto Albin gypserie et peinture IV 7316. Damvant: Kermesse paroissiale IVa 11082. Dietikon: Expat-Service Max Keist Lederwaren Textilien VIII 35655. Domat-Ems: Fetz Gebr. Schlosserwerkstätte und Heizungsanlagen X 8120. — St. Antoniuskapelle X 8151. Dornach: Brieftauben-Sportverein Dornack V 31951. VII 10114. Echandens: Consortium lot 69 de l'autoroute Genève-Lausanne II 21797. Dulliken: Rosto-Schalttafelbau Robert Stoll Vb 2563. Ebikon: Fuchs Josef Vertreter — Hartley George M. II 23505. Effretikon: Mehrkampfgruppe VIIIb 6957. Elgg: Konsumgenossenschaft Elgg & Umgebung VIIIb 6970. — Landwirtschaftliche Genossenschaft VIIIb 6967. Entlebuch: Hofstetter Franz Staats- und Gebirgsbannwart VII 14580. Erlenbach im Simmental: SHAG Schweiz. Hilfswerk für ausser-europäische Gebiete Ortsgruppe Oberland III 19487. Fällanden: Fluggenossenschaft Fällanden VIII 59219. Feusisberg: Kath. Pfarramt Kirchenrenovation IX 17077. Förel (Lavaux): Bourquin-Cordey entreprise de terrassement II 23517. Frauenfeld: Papeterie J. Specker VIIIc 4392. Fribourg: Folly Adrien Familly Ila 5510. Pueri Cantores P.I. Congrés suisse 16 et 17 juin 1962 Ila 5714. — Section fribourgeoise de l'Aéro-Club de Suisse Service des facturations Ila 349. Gandria: Giamboni Germana signorina Bar Capriccio Xla 8099. Gebenstorf: Pabst H. Baugeschäft VI 13444. Gelterkinden: Sigrist-Glaus Peter V 18676. Genève: Aide aux enfants algériens 16010. — Amitié et Liberté I 6009. — Boujon Gérald F. avocat I 15705. — Centre islamique I 16685. — Desbiolles Eugène-François joaillier I 23557. — Ferrier Paul boucherie charcuterie I 16688. — Festival des musiques de jeunesse 19-20 mai 1962 1574. — Heiniger Hugo I 11654. — Jaquet Yvette Mme I 16679. — Kohler Rudolf agence Kopit I 12636. — Laboratoire pharmaceutique Detrapharm Mme H. Détraz I 8733. — Laporte Maurice I 14189. — Perren Clovis commercant I 16681. — Voldet M. Bivo I 19856. — Zuber Roger médecin dentiste I 7877. Gerlafingen: Eberhard Karl Lokalgatur der Zürich-Unfall- und der Helvetia-Feuer Va 1107. Giffers: Corpataux-Isler R. Lederwaren Tentlingen Ila 5826. Giumaglio: Sartori Alfredo pavimenti e rivestimenti XI 7234. Gollion: Richard Paul laitier II 23524. Le Grand-Sacconex: Vautravers Georges menuisier I 16686. Les Granges-près-Château-d'Oex: Berdoz Daniel charpente menuiserie IIb 1820. Grellingen: Schindlerholz M. Zimmerei V 23052. Grenchen: Buchhandlung Scherz AG Va 4913. — Sägeser-Fürst Paul Konto Liegenschaft Va 4531. Grisch: Kindergarten X 8148. Gstaad: Ornithologischer Verein III 11805. Hägendorf: Röthli Kurt Architekt Vb 1313. Hallwil: 50-jähriges Jubiläumsschiessen des Sportschützen-Klub Seetal VI 134. Hedingen: Menzi-Baummann Martin Dr. Ing. agr. VIII 59212. Herbligen: Quadri & Hüssler Wein Sekt Spirituosen VIII 59121. Hilterfingen: Kirchgemeinde Hilterfingen Aktion Brot für Brüder III 30353. Hünibach (Thun): Iseli-Uetschi Franz III 28161. Huttwil: City-Express-Sohlerei Werner Henseler Ila 2883. — Nyffenegger Paul Rolladen und Lamellenstoren Ila 2137. Inden: Gemeinde Ila 6197. Interlaken: von Allmen Ernst Malergeschäft III 30340. — Lions-Club III 25043. — Stiefwiler Willy Autospritzwerk Unterseen III 22663. Jegenstorf: Geländelauf des Turnvereins III 13948. Jenins: Padrutt-Farner Christian Dr. X 8142. Kleintüzel: Borer Richard Vertretung V 23647. Klingnau: Kappeler Markus u. Agatha Geschw. Mühlehof VI 13506. Kloten: Männerriege Kloten VIII 59192. Köniz: Spycher Emil Landwirt III 25134. Kriens: Fahrni Fritz VII 19046. Küssnacht (ZH): von Planta Ulrich Dr. Kaufmann VIII 59225. Küttigen: 55. Aarg. Kant. Schwingertag VI 13480. Lamone: Buzzi Elvezio & figli Livio e Giorgio casa La Serenella Cadempino Xla 8102. Langenthal: Oberaargauischer Landfräuerverein Konto Haushalthilfe Ila 1824. — Staatseminar Filialklassen Bücherrechnung W. Liechti Ila 452. Lausanne: Amicale lausannoise de boules ferrées II 23521. — Boxer club de Suisse groupe vaudois II 23525. — Centre national de Unda J. Haas II 23532. — Chablais Daniel II 23480. — Championnat suisse de lutte libre 1962 II 23478. — Clavel Jean-Pierre président du groupe C 209.01 de l'Exposition Nationale II 23492. — Croix-bleue section Lausanne-ouest II 23528. — Département des travaux publics Service cantonal des eaux II 23456. — Ehrlich Sylvain-Michel II 23531. — Electric E. Polidini II 23510. — Groupe radical du Conseil communal II 23537. — Liaume Marguerite Mme II 23508. — Maison Julie Hofmann II 23510. — Moret Pierre agent commercial II 23485. — Office vaudois de cautionnement pour la petite et moyenne industrie II 23527. — Reselli Camille revêtements de façades II 23519. — Rossier Marc II 23520. — Schindler Bruno II 23535. — Sennwald Robert II 4598. — SI de l'avenue de Savoye 14 Vevay SA II 23533. — Société spéléologique alpine II 23526. — Swissskart P. Verelli II 23499. — Vessaz A. machines à laver II 23542. — Villa Jean-Louis Dr. médecin II 23507. — Weber Jean dit Mézières II 23534. Liestal: Schweiz. Militär-Sanitäts-Verein Regionalverband 3 V 12418. — Unternehmungskonsortium Broeykalan Schafir & Murglin AG Ila 847. Locarno: Consorzio Losinger-Vicari lotto I autorizada XI 7252. — Contius Eberhard & Dorothea Monti della Trinità XI 7261. — Publilux artigrafiache Carminati XI 7247. — Touring club svizzero XI 7242. Lugano: Fidnam SA Xla 8095. — Kohler vendita all'ingrosso di articoli e prodotti per parrucchieri e profumerie Xla 7967. — Zappa Carlo aquisitore mobiliare svizzera Messagno Xla 8093. Lussery: Boursier communal Villars-Lussery II 23516. Luzern: Bolzern Marta VII 1157. — Fastenopfer der Pfarrei St. Leodegar VII 18874. — Hesap AG VII 3422. — Kunstkreis AG Abt. Geographisch-kulturelle Gesellschaft VII 2823. — Künzli-Stürchler S. Frau VII 12858. — Walther Gottfried Versicherungs-Agentur VII 8919. Magadino: Filatura di cotone sul Ticino SA XI 7260. Männedorf: Kurz Bruno Wand- und Bodenbeläge VIII 59205. Maroggia: Vicari Victor trasporti Ila 8101. Martigny-Ville: Transval Martigny SA IIc 6496. Meilen: Weber-Wagner Ernst VIII 59212. Meiringen: Imgrüth Werner Dr. med. dent. Zahnarzt III 15462. Mendrisio: Rezzonico Teresina signora Xla 8091. Menziken: Kühnlaus zur Schmiedstube Max Burger VI 13510. — Weber Otto VI 13512. Mège: Irrigation vignoble de Mège 2ème étape IIc 7365. Montreux: Fiduciaire du Léman R. Seidel IIIb 1432. — Société d'utilité publique des femmes suisses section de Montreux IIIb 3046. Morges: Anquier Janine Mlle II 23433. Möters (NE): Schneeberger C. & fils entreprise en bâtiments IV 7324. Moudon: Dufey René Auberge de la Douane II 17609. Mümliswil: Büttler Adolf Vertreter der Basler Vb 2838. Münchenstein: Baubazar der röm.-kath. Kirchgemeinde V 31909. Murten: Schweiz. protest. Volksbund Sektion Murten und Umgebung Ila 5068. — Winterthur Schweiz. Unfallversicherungs-Gesellschaft Agentur III 24679. Neuchâtel: Neuchâtel-Verein V 9294. Neuchâtel: Brunner F. IV 7303. — Harter Albert IV 7325. — Perraton Jean-Pierre secrétaire IV 7327. — Prince Paul éditeur IV 7328. Neudorf: Felix Josef Handlung u. Sattlerei VII 17097. Nyon: Schürmann Ernest commercant I 12077. Oberalp: Fluggenossenschaft Va 4618. Oberuzwil: Gemeindestuben-Verein IX 11431. Olon (VD): Crolla Fernand atelier électro-mécanique Villy IIb 2169. Olten: Solveta AG City-Garage Vb 481. Onex: Loterie Saint-Martin I 3880. Orbe: Ebersberger A. Dr. médecin-dentiste II 23513. Oron-la-Ville: Contemporains 1933. Oron et environs II 23514. Orzens: Multirex Service de multicopie. Christliche Soziale Partei Ostermündigen: Luminati Paul VIIIb 6978. Ostermündigen: Christliche Soziale Partei Ostermündigen-Bolligen III 26608. — Krähenbühl Urs Feinmechaniker III 30355. Payerne: Amicale de Pescadrop de dragons 4 1949-1961 II 23522. — Dubach-Habermacher Lucie Mme II 23509. Perroy: Galanda SA II 23504. Peseux: Amicale des contemporains 1928 IV 7320. — Braun Arnold Franz représentant IV 7330. Ponto Valentino: Oratorio parrochiale S. Martino XI 7259. Pont-de-la-Morge (Sion): Udry Frères transports Châteaufort IIc 4564. Porrentruy: Grédy Pierre boucher charcutier Ila 7039. — Hammel Robert inspecteur d'ass. Ila 4239. — Kramer Ernest Ila 11091. — Meier-Ros Martha Mme chausseries Ila 11083. Posieux: Entreprise de sablage et métallisation Purro Jos. R. Ecuillens Ila 6096. Prangins: Xme Fête du giron de la Dôle I 16666. Praroman-le-Mouret: Société de tir Le Mouret Ila 1213. Pratteln: Gaton Lydia II 764. — Savary Jean directeur des écoles II 23539. Ranzo: Società italio-svizzera abbigliamento (SISA) Dirinella XI 7254. Renens (VD): Amicale Spoutnik V II 23472. Reussbühl: Handharmonika-Club VII 19225. Rickenbach (SO): Grimm Bernhard Vb 3707. Rohrbach b. Huttwil: Lanz Otto Zimmereigenschaft Ila 267. Rohrbach-Freienstein: Hauspflegeverein Rohrbach VIIIb 6964. Rorschach: Schweiz. Lehrerbildungskurse 1962 IX 7117. Rümlang: Hinnen Esther Postangestellte VIII 59257. Rüti (ZH): Jakob Werner Feilwerkzeuge VIII 59245. Rüttenen: Studer Niklaus mech. Werkstätte Va 1971. St-Blaise: Gerster Louis bijouterie joaillerie créations IV 7323. St. Gallen: Bausler H. A. X 4601. — Bertschler & Hengartner Isolierschaumverfahren IX 17088. — Fussball-Club Rasensport IX 17085. — Morf Hans Starkstromkontrollleur IX 17084. — Ronzani Nino Kaufmann IX 907.

(Fortsetzung siehe Nr. 78 — Suite voir N° 73)

Redaktion: Handelsabteilung des Eidg. Volkswirtschaftsdepartementes, Bern.

Rédaction: Division du commerce du Départ. fédéral de l'économie publique, Berne.

HERMES

im Büro
in der Schule
zu Hause
auf Reisen

7 Modelle

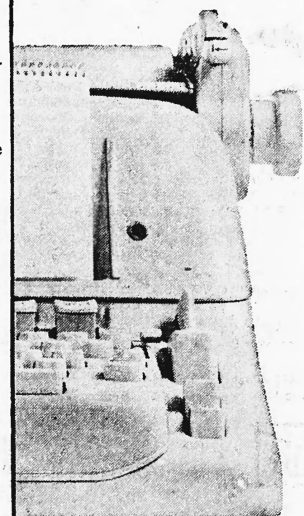
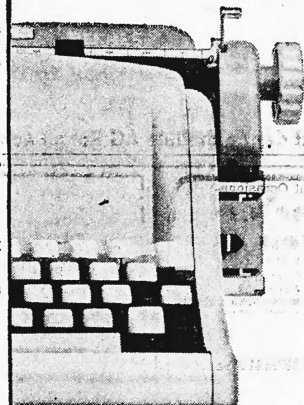
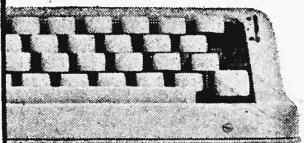
HERMES betrachtet es als Dienst am Kunden, für jeden noch so verschiedenartigen Verwendungszweck die richtige Schreibmaschine bereit zu halten. In der Tat präsentiert die einheimische Marke HERMES eine noch nie dagewesene Auswahl von 7 verschiedenen Grundmodellen in 16 Varianten, 15 verschiedenen Schriftarten und 70 Tastaturen. Darüber hinaus stehen Spezialmodelle zu Gebot: HERMES-Electric mit proportionellem Wagenschritt, HERMES mit hektographischem Band, Doppelfarbband-Vorrichtung, Kontovorsteck-Gerät usw.

Von der kleinsten und leichtesten Aktentaschen-Schreibmaschine der Welt bis zum vollelektrischen Kanzleimodell mit universeller Ausrüstung bietet HERMES in letzter technischer Vollendung, schweizerischer Qualitätsarbeit und überlegener Leistung die vielseitigste Schreibmaschinen-Kollektion.

Wir freuen uns, Ihnen an der MUBA 1962 in Halle 11 (Stand Nr. 4216) das vollständige HERMES-Programm zu zeigen. Die HERMES-Buchhaltungs- und Organisationsabteilung (Stand Nr. 4221) wartet mit einer besonderen Neuheit auf: dem ersten 100% schweizerischen Buchungsautomaten HERMES-C 3.

Hermag

Hermes-Schreibmaschinen AG
Waisenhausstr. 2, Zürich 1
Tel. (051) 25 66 98
Generalvertretung für die deutschsprachige Schweiz



paillard & japy

Accumulatoren-Fabrik Oerlikon, Zürich 50

Einladung zur ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre

auf Freitag, 27. April 1962, vormittags 10.30 Uhr, im Verwaltungsgebäude in Zürich-Oerlikon

Tagesordnung:

1. Genehmigung des Protokolls der ordentlichen Generalversammlung vom 20. Mai 1961.
2. Genehmigung des Geschäftsberichts, der Jahresrechnung und der Bilanz für das Jahr 1961 sowie des Berichts der Kontrollstelle. Erteilung der Entlastung an Verwaltungsrat, Direktion und Kontrollstelle.
3. Beschlussfassung über die Verwendung des Reingewinns.
4. Wahlen in den Verwaltungsrat.
5. Wahl der Kontrollstelle.
6. Aenderung von Art. 2, Abs. 2; Art. 7, Abs. 2; Art. 11 und 12, Abs. 2 und 3 der Statuten.

Bilanz und Rechnung über Gewinn und Verlust samt Revisionsbericht sowie der Text der neuen Statutenbestimmungen liegen ab 13. April 1962 zur Einsicht der Aktionäre in unserem Büro in Zürich-Oerlikon auf (Art. 696, Abs. 1 OR).

Stimmberechtigt sind alle am 2. April 1962 im Aktienregister eingetragenen Aktionäre. In der Zeit vom 3. bis und mit 27. April 1962 werden keine Eintragungen im Aktienbuch vorgenommen.

Die im Aktienregister eingetragenen Aktionäre können ihre Eintrittskarten vom 13. bis und mit 25. April 1962 direkt vom Büro der Gesellschaft in Zürich-Oerlikon sowie durch Vermittlung des Schweizerischen Bankvereins in Zürich, der übrigen Niederlassungen dieses Instituts, oder der Herren A. Sarasin & Cie. in Basel beziehen.

Sollte an der ordentlichen Generalversammlung die für die Beschlussfassung über die Aenderung von Art. 2, Abs. 2; Art. 7, Abs. 2; Art. 11 und Art. 12, Abs. 2 und 3 der Statuten erforderliche Stimmzahl nicht erreicht werden, so findet unmittelbar anschliessend eine

ausserordentliche Generalversammlung

statt mit folgender Tagesordnung:

Aenderung von Art. 2, Abs. 2; Art. 7, Abs. 2; Art. 11 und Art. 12, Abs. 2 und 3 der Statuten.

Zürich 50, 20. März 1962.

Der Präsident des Verwaltungsrates:
Benedict Vischer.

Aeussere chilenische Schuld

Anzeige an die Titelinhaber, deren Obligationen dem Gesetz Nr. 5580 unterstellt worden sind, die jedoch der Neuregelung gemäss Gesetz Nr. 8962 nicht zustimmen.

Diejenigen Inhaber, die der am 22. Juli 1949 publizierten Offerte der chilenischen Regierung für die Neuregelung der nachstehend erwähnten Obligationen-Anleihen nicht zustimmen wollen, können die folgenden Coupons zu dem von der unterzeichneten Caja Autonoma de Amortizacion de la Deuda Publica gemäss Gesetz Nr. 5580 festgesetzten Satz von 0,38% in der Schweiz einlösen:

Anleihe	Fälligkeit 1961
Coupons per	
6% Republik Chile 1929	und 15. 12. 57
6% Republik Chile 1930	und 15. 6. 58
schweiz.-holl. Tranche	1. 1. 58
6% Republik Chile 1930	und 1. 7. 58
franz. Tranche	und 1. 1. 58
6% Stadt Santiago de Chile 1929	und 1. 7. 58
und 1. 12. 57	
5% Pfandbriefe Caja de Credito	und 1. 6. 58
Hipotecario 1912	und 15. 8. 57
	und 15. 2. 58

Zahlbarer Betrag je Couponpaar ab einer Obligation von Fr. 1000.— nom. (resp. 2 x Fr. 500.— 5% Pfandbriefe Caja de Credito Hipotecario 1912 bzw. 5 x Fr. 200.— 6% Republik Chile 1930, franz. Tranche) sFr. 3.80.

Die Coupons können bei der Schweizerischen Kreditanstalt, beim Schweizerischen Bankverein, bei der Banque de Paris et des Pays-Bas, Genf, oder bei einer der übrigen anlässlich der Ausgabe dieser Obligationen bezeichneten schweizerischen Zahlstellen eingereicht werden; sie sind, wenn möglich, in Gruppen von zwei nicht voneinander getrennten Coupons einzuliefern.

Diejenigen Inhaber, die der Neuregelung gemäss Gesetz Nr. 8962 zustimmen oder schon zugestimmt haben, können die im Jahre 1961 verfallenen Coupons gemäss den bereits früher erlassenen Publikationen zum Satz von 3% p. a. bei den genannten Zahlstellen einlösen, soweit dies nicht bereits geschehen ist. Die Frist, innerhalb welcher dem Gesetz Nr. 8962 zugestimmt werden kann, ist bis zum 31. Dezember 1965 verlängert worden.

2. April 1962.

CAJA AUTONOMA DE AMORTIZACION
DE LA DEUDA PUBLICA

Aus Auftrag:
SCHWEIZERISCHE KREDITANSTALT

Usines Métallurgiques S.A., Dornach

Messieurs les actionnaires sont convoqués en

assemblée générale ordinaire

pour le mercredi 11 avril 1962, à 11 heures 45, à la Salle de séances de la société, à Dornach.

Ordre du jour:

- 1° Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1960/61, arrêté au 31 décembre 1961.
- 2° Rapport des contrôleurs.
- 3° Votation sur les conclusions de ces rapports.
- 4° Nominations statutaires.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport de gestion et le rapport de Messieurs les contrôleurs seront à la disposition de Messieurs les actionnaires dès le 29 mars 1962 au siège social à Dornach.

Les cartes d'admission à cette assemblée seront délivrées jusqu'au 7 avril 1962 par la Société de Banque Suisse à Bâle, sur présentation des titres ou d'un récépissé de banque.

Les actions émises lors de la dernière augmentation de capital n'étant pas encore sorties de presse, la Société de Banque Suisse à Bâle établira les cartes d'admission conformément aux titres souscrits par les ayants droit.

Au nom du conseil d'administration,
le président: Rodolphe Stadler.

Werbe- Geschenke

oder Jubiläumsgeschenke

Eine riesige Auswahl — und immer das Neueste. Für jedes Budget — für jeden Wunsch. Wir beraten Sie gerne. Verlangen Sie schon heute unverbindlichen Vertreterbesuch. Ausstellungsraum (RONSON-Feuerzeug-Service-Station) im Zentrum Zürichs, Zähringerplatz 14.

Fabrikation und Generalvertretungen: MUBA Halle 21, Stand 6828

Kurt Herzog AG, Zürich 7 Kemperstrasse 5 Tel. (051) 32 67 96

KNOLL INTERNATIONAL®
Büromöbel



Für das Büro: Rüegg-Naegeli & Cie AG Zürich Bahnhofstr. 22 Tel. 051/23 37 07

POLYÄTHYLEN-BEUTEL

bedruckt und unbedruckt,

in allen Grössen vom Portionenbeutel bis zum Fasseinlagebeutel

Unsere modern eingerichteten Fabrikations-Anlagen gewährleisten eine einwandfreie Bedienung

GEISSMANN-PAPIER AG, DOTTIKON/AG
Extension Plastic

Telefon (057) 7 35 60 und 7 38 31



Société Internationale
de Placements

Einlösung von Semester- coupons per 1. April 1962

**SWISSIMOBIL
SERIE D**

Coupon Nr. 48 Fr. 28.-
abzüglich:
Couponsteuer Fr. -75
Verrechnungssteuer Fr. 6.90 Fr. 7.65
pro Anteil Fr. 20.35

**SWISSIMOBIL
SERIE GENF**

Coupon Nr. 32 Fr. 11.-
abzüglich:
Couponsteuer Fr. -22
Verrechnungssteuer Fr. 1.98 Fr. 2.20
pro Anteil Fr. 8.80

Zur Geltendmachung des Verrechnungs- oder Rückerstattungsanspruches für die Verrechnungssteuer sind folgende Bruttobeträge maßgebend:
SWISSIMOBIL, SERIE D Fr. 25.55 SWISSIMOBIL, SERIE GENF Fr. 7.33

Zahlstellen:

**Schweizerischer Bankverein
Schweizerische Kreditanstalt**

und ihre sämtlichen Geschäftsstellen

Bankhaus E. Gutzwiller & Cie., Basel

Die von der Société Internationale de Placements (SIP) verwalteten Investmenttrusts umfassen Mitte März 1962, ein Vermögen von Fr. 1 643 004 000.-

Gegenwärtig werden Anteile folgender Serien laufend ausgegeben:

	Ausgabepreis ca.	Rendite ca.
ENERGIE-VALOR Anlagefonds für Werte der Energiewirtschaft	Fr. 106.25	—
ANGLO-VALOR Anlagefonds für Werte des Britischen Commonwealth	Fr. 105.75	2 1/2 %
EUROPA-VALOR Anlagefonds für europäische Werte	Fr. 166.50	1 1/2 %
USSEC Anlagefonds für amerikanische Werte	Fr. 912.-	2 1/2 %
CANASEC Anlagefonds für kanadische Werte	Fr. 691.-	3 %
SWISSVALOR NEUE SERIE Anlagefonds für schweizerische Werte	Fr. 238.-	1 1/2 %

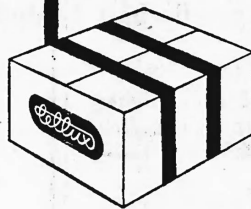
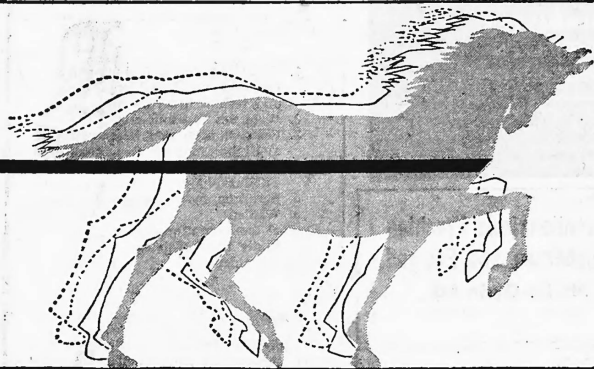
26. März 1962

Verwaltungsberichte und Prospekte sind bei den Zahlstellen erhältlich.
Société Internationale de Placements (SIP), Basel

Schweizerischer Bankverein
Schweizerische Kreditanstalt



RayonCellux



das verstärkte,
neuartige Klebeband für
Verpackungszwecke

Das mit Rayon verstärkte Selbstklebeband — speziell geschaffen zum Verschließen von Kartonboxen — erleichtert den Versand Ihrer Waren; denn es macht Werkzeug überflüssig, klebt augenblicklich, ist enorm reißfest.

Es bietet Ihnen wirtschaftliche Spedition und Lagerung von Waren aller Art.

Rayoncellux ist so stark, daß es selbst einen Pferdezug aushält, und wird in den Farben weiß (naturel), rot, blau und grün geliefert. Es kann bis zweifarbig bedruckt werden.

Verlangen Sie Gratismuster oder Vertreterbesuch.

Ein Produkt der Feldmühle AG Rorschach

Abteilung Cellux

Zu kaufen gesucht Occasions- Sichtkartei- Kästen

für Kartenformat 21x15 cm
Ausführliche Offerten an
Postfach 2747, Zürich 23.

Um Längen

voraus.....



an Schönheit und Zweckmäßigkeit ist der Selbstklebebriefumschlag Marke-Duoflex. Inhalt, Couvert, Arbeitsplatz und Hände vor Nässe und Klebespuren verschonen. Hilfsgeräte nicht mehr nötig. Klebeklappen aufeinanderpressen und fertig! Jetzt in vielen Grössen von C6 (162x114 mm) bis C4 (229x324 mm) lieferbar. — Mehrjährige Garantie für einwandfreies Kleben, dank langer und grosser Fabrikations-Erfahrung.

Verlangen Sie Muster und Vorschläge von der Spezialfabrik für Geschäfts-Briefumschläge:

SCHALLER & CO. AG, Zürich 23 — Postfach — Tel. 051/42 15 42



COUPON: Senden Sie Muster und Angebot von Duoflex-Selbstklebecouverts

Gewünschte Menge:

Firma:

Genaue Adresse:

Praktisch und vorteilhaft

ein flach aufliegender Stenoblock

mit «Spirax»-Heftung, zum Umlegen, nicht auseinanderfallend, 70 Blatt weiss querliniert, Tintenfestes Papier in Umschlag, zu äusserst vorteilhaftem Preis.

10 Stück Fr. 7.-, 100 Stück Fr. 67.-

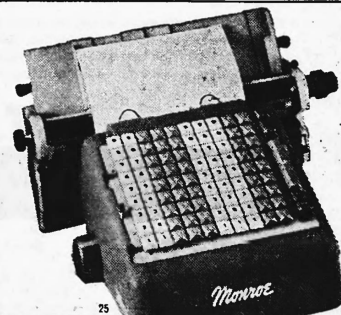
Muster zu Diensten



Zürich, Bahnhofstr. 65, Tel. 23 97 57

Inserate im SHAB haben stets Erfolg!

MONROE



MONROE

Schreibende Addier-Saldiermaschinen mit Kontrolltastbrett. Bekannt für ihre rationelle Arbeitsweise und Zuverlässigkeit.

Kapazitäten: 8/9, 10/11 und 13/14 Stellen.

Ein- und Zweizählwerkmodelle für jeden Verwendungszweck.

Generalvertretung:

ADDITIONS- & RECHENMASCHINEN A.-G.

Zürich 23

Bahnhofplatz 9

Tel. (051) 27 01 33

POLYNORM**FABRIKBAUTEN****LAGERHALLEN****GROSSGARAGEN** USW.

Freie Überspannung 15, 22 oder 30 m
Kurze Lieferfristen 1a Referenzen

POLYNORM STAHLKONSTRUKTIONEN AG
FROBURGSTRASSE 324 ZÜRICH 11/57
TELEFON 051/46 81 80

Conventionsfreie Frachten ab Uebersee und England

Müller-Gysin AG.

Basel Zürich

Kistenfabrik Zug AG., Zug

Wir liefern Transportkisten für Inland
und Export. Gezinkte und verleimte
Schreinerkisten, Pallets, Borspallets,
Aufwandskisten, Container.
Fachmännische Beratung: Tel. (042) 4 33 55
und 4 33 56.

**Blumen****für Repräsentationspflichten**

Arrangements, Schnittblumen
Topfplanzen, Trauergebilde

KUDERLI

Express-Blumendienst
051/27 92 77

Zürich, Talaacker 50
City-Hochhaus
am Sihlporteplatz

Gärtnerei und Hauptgeschäft

Samen Kuderli Dübendorf

Schilthornbahn AG.

Luftseilbahn Stechelberg-Gimmelwald-Mürren-Schilthorn AG

Einladung an die Aktionäre zur Teilnahme an der Gründungsversammlung

am Samstag, den 14. April 1962, 14.30 Uhr, im Hotel Jungfrau, in Mürren

Traktanden:

1. Eröffnung der Gründungsversammlung durch den Präsidenten des Gründungskomitees und Berichterstattung über die getroffenen Vorarbeiten in finanzieller und technischer Hinsicht.
2. Wahl des Tagesbureaus.
3. Feststellungen und Beschlussfassungen im Sinne von Art. 635 OR betreffend:
 - a) Einberufung der Generalversammlung;
 - b) Zeichnung des Aktienkapitals;
 - c) Einzahlung von 50 % à c. Aktienkapital bei der kantonalen Depositenstelle.
4. Beratung und Annahme der Statuten.
5. Wahlen:
 - a) des Verwaltungsrates;
 - b) der Kontrollstelle.
6. Verschiedenes.

Namens des Gründungskomitees
der Schilthornbahn AG

Der Präsident:
E. Feuz.

Der Sekretär:
Dr. P. Gruner.

Eintrittskarten zur Gründungsversammlung werden am 14. April 1962 ab 13.30 Uhr gegen genügenden Ausweis beim Eingang zum Versammlungslokal abgegeben.

Aktiengesellschaft Adolph Saurer, Arbon

Die Herren Aktionäre werden hiernit eingeladen zur

43. ordentlichen Generalversammlung

am Dienstag, den 17. April 1962, mittags 12 Uhr, im Vortragssaal des Verwaltungsgebäudes der Firma in Arbon.

Traktanden:

1. Abnahme des Geschäftsberichtes und der Rechnung für das Geschäftsjahr 1961. Vorlage des Berichtes der Kontrollstelle und Décharge-Erteilung an die verantwortlichen Organe.
2. Beschlussfassung über den Antrag des Verwaltungsrates betreffend das Jahresergebnis.
3. Wahl der Kontrollstelle für das Jahr 1962.

Der Geschäftsbericht und die Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung sowie der Revisorenbericht liegen ab 6. April 1962 im Büro der Gesellschaft in Arbon zur Einsicht der Aktionäre auf.

Die Eintrittskarten können gegen genügenden Ausweis des Aktienbesitzes spätestens bis und mit Freitag, den 13. April 1962, bezogen werden bei:

den Hauptsitzen und Filialen des Schweizerischen Bankvereins,
den Hauptsitzen und Filialen der Schweizerischen Bankgesellschaft,
dem Bankhaus H.H. Wegelin & Co. in St. Gallen,
der Thurgauischen Kantonalbank in Weinfelden und Arbon.

Bei dieser Stellen ist auch unser gedruckter Jahresbericht erhältlich.

Arbon, den 30. März 1962.

Der Präsident des Verwaltungsrates:

A. C. Nussbaumer.

Grands Magasins Innovation S.A., Lausanne

Le dividende de l'exercice 1961 de Fr. 8.- est payable, dès le 2 avril 1962, aux guichets de l'Union de Banques Suisses à Lausanne et de ses sièges, contre remise du coupon N° 8, à raison de Fr. 8.-, sous déduction de Fr. -24, droit de timbre fédéral de 3 % sur les coupons, et de Fr. 2.16, impôt anticipé de 27 %, soit net de Fr. 5.60 par action.

Au nom du conseil d'administration:
Fritz Riehner, président.



Near-East International Trade Fair Tel-Aviv

vom 5. Juni bis 5. Juli 1962

Treffpunkt der Industrie und Landwirtschaft in Ost und West mit den jungen Entwicklungsstaaten.

Rendez-vous der Geschäftswelt.

305 000 m² Ausstellungsfläche
Teilnahme aus über 20 Ländern
Anmeldung von
ausländischen Handelsdelegationen,
Einkaufskommissionen
Internationale Wirtschaftskongresse

Rechtzeitige Anmeldungen können
noch berücksichtigt werden.

Weitere Auskünfte durch die
Generalvertretung für die Schweiz

Natural AG., Basel 2

Messe Abteilung

oder durch Niederlassungen:

Zürich, St. Gallen, Buchs, Genf,
Lausanne, Neuenburg, Biel, Chassio
und La Chaux-de-Fonds.

Sind Sie überlastet?

Kaufmann mit gründlicher kaufmännischer
Ausbildung, mit eigenen Büro, Lager, Tele-
fon, Auto, könnte Sie
entlasten.

Selbständige Mitarbeit, Vertretung auf eigene
Rechnung oder Kommissionsbasis. Offerten
nur von seriösen Firmen unter Chiffre
SA 2336 Z an Schweizer Annoncen «ASSA»,
Zürich 1

Warenumsatzsteuer

(Ausgabe März 1961)

Die gegenwärtig gültigen Erlasse be-
treffend die Warenumsatzsteuer würden
im Schweizerischen Handelsamtsblatt ver-
öffentlicht. Sie sind in einer Broschüre von
40 Seiten zusammengefasst, die zum Preise
von Fr. 1.80 Porto (inbegriffen) bei Vor-
einzahlung auf unsere Postcheckrechnung
III 520 bezogen werden kann. Um Irrtü-
mer zu vermeiden, sind separate schrift-
liche Bestätigungen dieser Einzahlungen
nicht erwünscht.

Administration des Schweizerischen
Handelsamtsblattes Bern

Eine weitere Precisa-Sonderleistung

bringt Ihnen das Maschinenrechnen näher, denn es gibt keine Rechen-
arbeiten mehr, für die sich der Einsatz der neuen PRECISA 108 nicht lohnt!

Klein und handlich, ohne an einen Stromanschluss gebunden zu sein,
ist die PRECISA 108 immer zur Stelle. Ihr leiser Gang stört niemand, ihre
Bedienung ist äusserst einfach und angenehm. Resultate errechnet sie
schriftlich bis 999.999.999.99. Wie die elektrische PRECISA 160 entspricht
sie, trotz verblüffendem Preis, dem Schweizer Qualitätsprinzip.

PRECISA 108 schafft neue Perspektiven, sowohl für Grossunternehmen
und Kleinbetriebe, wie für Ärzte, Vereinskassiere und sogar Private. Kopf-
rechnen ist tatsächlich immer weniger zeitgemäss. Rechnen auch Sie mit
PRECISA, dem einheimischen Spitzenfabrikat!

nur 480.-



Precisa
108

ERNST JOST AG

Zürich 1 Gessnerallee 50 Tel. 051-23 67 57

Aarau Kasinost. 36 1. Stock Tel. 064-2 82 25

MUBA, Halle 11, Stand 4236

TRESOR

zirka 1 m hoch,
200 kg, neuwertig
zu verkaufen.

Anfragen unter
Chiffre ZF 722
an Mosse-Annon-
cen, Zürich 23.

Insérer dans la
FOSC, c'est s'assurer
le succès

f. Automatenstahl

**FISCHER & CO.
REINACH 6**

Microfilm? ... Walter Rentsch AG!

Beratung/Demonstration/Verkauf/Service

Fragen Sie
Europas Spezialisten

Zürich 5/23, Heinrichstr. 216, Tel. 051 42 32 22
Basel, Bern, Genf, St. Gallen